

PLAN

Janvier-février 2013

www.oiq.qc.ca

DOSSIER

FORMATION CONTINUE

Mettez à jour vos connaissances professionnelles.

D'ici le 31 mars 2013, déclarez vos heures de formation continue.

GÉNIE MUNICIPAL

Un profil de compétences des plus éclairants ! p. 42

OUTILS ANTICORRUPTION

Comment réagir devant un appel d'offres truqué ? p. 44

PRÉSENTÉ PAR



Ordre
des ingénieurs
du Québec

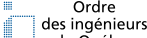
LES APRÈS-MIDI DU GÉNIE

FORMULE CONFÉRENCE
3 HEURES ADMISSIBLES*

20 FÉVRIER LAVAL
28 FÉVRIER MONTRÉAL
14 MARS BROSSARD
21 MARS SAINTE-FOY

DANS LE CONFORT D'UNE SALLE DE CINÉMA

AU PROGRAMME

- 13 h 30 à 14 h 45 **Suscitez l'engagement au travail
avec le leadership transformationnel**
- 14 h 45 à 15 h 15 **Pause collation**
- 15 h 15 à 16 h 30 **Mieux gérer votre temps pour en gagner**
- 16 h 30 à 17 h **Allocution du président, Daniel Lebel, ing., PMP**
- 17 h à 18 h **Cocktail** 

129\$

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT AU
WWW.APRES-MIDI.OIQ.QC.CA

EN VEDETTE



Catherine Privé, M.A.P., CRHA
Présidente
Alia Conseil



Laurent Vorelli, CRHA
Formateur et consultant
Adecco
Services-conseils RH



Daniel Lebel, ing., PMP
Président
Ordre des ingénieurs
du Québec

CET ÉVÉNEMENT EST POSSIBLE GRÂCE À LA PARTICIPATION DE :



WWW.APRES-MIDI.OIQ.QC.CA • 1 855 DEVPROF (338-7763) • FORMATION@OIQ.QC.CA

* Dans la mesure où les articles 5 et 6 du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs sont respectés.



Centre d'Innovations en Programmes Éducatifs

1, Place Ville-Marie, Bureau 2001 Montréal, QC H3B 2C4

Téléphone : 1-877-374-2338 • Télécopieur : 1-800-866-6343 • Courriel : info@cipe.ca



www.cipe.ca

Ces activités de formation sont admissibles aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, pourvu qu'elles soient liées à vos activités professionnelles et qu'elles correspondent à l'un des types d'activités de formation de l'art. 5.

Titre du cours	HDP	Ville	2013	
			mars	avril
Civil			mars	avril
Introduction au positionnement par satellites GPS (Global Positioning System) et à ses applications au domaine du génie	13	Montréal	11 et 12	
Inspection d'immeubles	13	Montréal	25 et 26	
Évaluation et réhabilitation des structures	13	Montréal		16 et 17
Réhabilitation et entretien des chaussées flexibles urbaines et rurales par l'utilisation des techniques respectueuses de l'environnement	13	Montréal		18 et 19
Électrique			mars	avril
Introduction aux installations électriques (intervenants et normes)	7	Montréal	20	
Introduction aux incendies et bris d'équipements en électricité (cause, prévention)	7	Montréal	21	
Systèmes de contrôle d'accès	13	Montréal		17 et 18
Exposition aux arcs électriques, CSA Z462 : Êtes-vous prêts ?	7	Montréal		23
Environnement			mars	avril
Études de caractérisation et de réhabilitation environnementales (Phases I à IV)	13	Montréal	14 et 15	
Évaluation des milieux humides au Québec	7	Montréal	26	
Techniques de réhabilitation des sols et des eaux souterraines contaminés	13	Montréal		11 et 12
Introduction à l'ingénierie des glaces fluviales	7	Montréal		15
Contamination des eaux souterraines : une approche multidisciplinaire de prévention et réhabilitation	13	Montréal		16 et 17
Général			mars	avril
Aspects pratiques et légaux du développement durable	7	Montréal	4	
La gestion du risque contractuel en milieu industriel	13	Montréal		8 et 9
Industriel / Mécanique			mars	avril
Fiabilité des équipements et systèmes industriels	13	Montréal	6 et 7	
Introduction aux systèmes d'extinction automatique à l'eau	13	Montréal	12 et 13	
Optimisation de procédé, réglage de boucle et contrôle avancé	20	Montréal	18, 19 et 20	
Initiation aux aciers inoxydables	13	Montréal		8 et 9
Installation sécuritaire des équipements en emplacements dangereux	7	Montréal		10
Mieux connaître l'aluminium et ses alliages	13	Montréal		15 et 16

Description complète des cours et inscription: www.cipe.ca

FORMATION EN ENTREPRISE

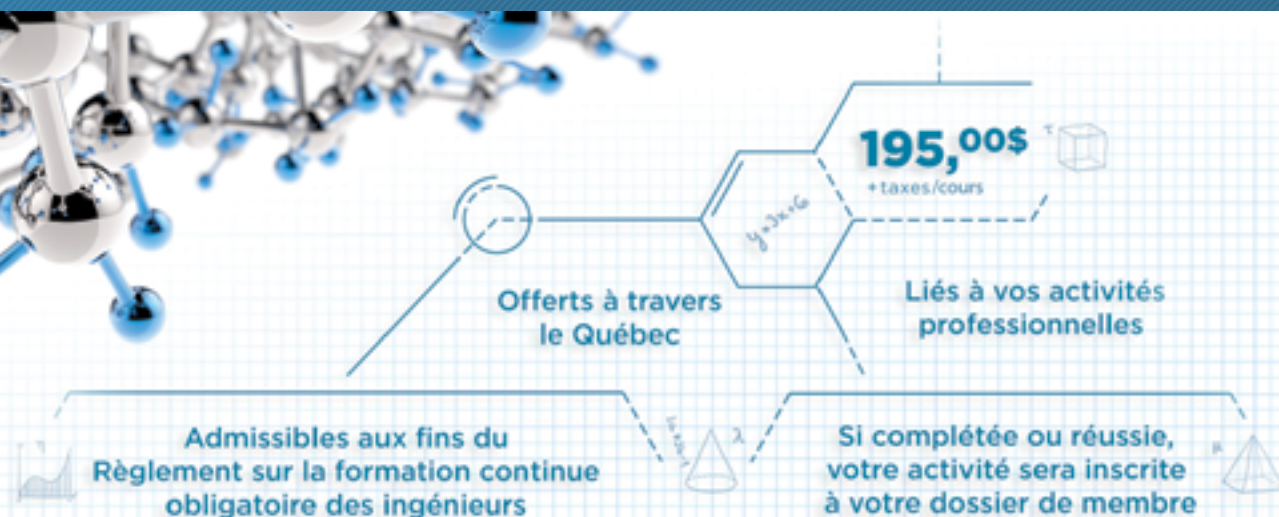
Nous nous rendons
à votre lieu de travail

Cours en entreprise

Le programme de formation à forfait du CIPE est offert à toute entreprise ou organisation qui souhaite offrir une formation adaptée de haut niveau sur les lieux mêmes du travail ou à un endroit désigné. Pour obtenir plus d'informations sur ces programmes, visitez notre site Internet au www.cipe.ca, ou appelez Karen Donohue au (450) 692-3920. Vous pouvez aussi lui adresser un courriel à kdonohue@cipe.ca


LES MEILLEURS COURS DU COLLOQUE 2012 EN REPRISE

UNE FORMULE GAGNANTE



DATE	VILLE	DE 9 h À 12 h	DE 13 h À 16 h
23 janvier	Gatineau	Code criminel du Canada et lois en SST : responsabilités de l'ing.	La reconnaissance, pourquoi et comment ?
25 janvier	Montréal	Gérer les risques climatiques dans un climat en changement	Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?
29 janvier	Drummondville	L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi	Documents d'ingénierie : Les lignes directrices actualisées
4 février	Boucherville	Développez votre crédibilité	La reconnaissance, pourquoi et comment ?
5 février	Laval	Code criminel du Canada et lois en SST : responsabilités de l'ing.	Développez votre crédibilité
8 février	Montréal	Développez votre crédibilité	La reconnaissance, pourquoi et comment ?
12 février	Sherbrooke	Code criminel du Canada et lois en SST : responsabilités de l'ing.	Développez votre crédibilité
21 février	Gatineau	Développez votre crédibilité	Documents d'ingénierie : Les lignes directrices actualisées
25 février	Saguenay	L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi	Documents d'ingénierie : Les lignes directrices actualisées
26 février	Québec	L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi	Documents d'ingénierie : Les lignes directrices actualisées
27 février	Trois-Rivières	Code criminel du Canada et lois en SST : responsabilités de l'ing.	Documents d'ingénierie : Les lignes directrices actualisées
11 mars	Boucherville	Gérer les risques climatiques dans un climat en changement	Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?
12 mars	Laval	Gérer les risques climatiques dans un climat en changement	Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?
18 mars	Rimouski	L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi	Développez votre crédibilité
19 mars	Rimouski	Être gestionnaire, ça prend du courage !	La reconnaissance, pourquoi et comment ?
25 mars	Trois-Rivières	Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?	Développez votre crédibilité
26 mars	Québec	Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?	Développez votre crédibilité
27 mars	Saguenay	Comment transformer les conflits en opportunité de collaboration ?	Développez votre crédibilité

Tous les détails au
www.meilleurs2012.oiq.qc.ca

 Ordre
des ingénieurs
du Québec

L'Ordre des ingénieurs du Québec (fondé en 1920) a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

**Comité exécutif
2012-2013**

Président :

Daniel Lebel, ing.

**Vice-président en titre et
aux Affaires professionnelles :**

Eric Potvin, ing.

**Vice-président aux
Affaires publiques :**

Stéphane Bilodeau, ing.

**Vice-président aux Finances
et trésorier :**

Martin Lapointe, ing.

Représentant du public :

Richard Talbot

**Conseil d'administration
2012-2013
(20 ingénieurs élus)**

Montréal :

Poste à pourvoir
Stéphanie Duchesne, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
François P. Granger, ing.
Sandra Gwozdz, ing.
Claude Martineau, ing.
Kateri Normandeau, ing.
Nadine Pelletier, ing.
Christian Richard, ing.
Isabelle Tremblay, ing.
Sid Zerbo, ing.

Québec :

Donald Desrosiers, ing.
Martin Lapointe, ing.
Anne-Marie Tremblay, ing.

Estrie :

Stéphane Bilodeau, ing.

Outaouais :

Michaël Côté, ing.

Abitibi-Témiscamingue :

Luc Fortin, ing.

Saguenay-Lac-Saint-Jean :

Eric Potvin, ing.

**Mauricie-Bois-Francs-
Centre-du-Québec :**

Daniel Lebel, ing.

Est-du-Québec :

Robert Fournier, ing.

**(4 administrateurs nommés
par l'Office des professions
du Québec)**

Sylvain Blanchette
Lise Lambert
Guy Levesque, infirmier
Richard Talbot

Directeur général :

André Rainville, ing.

Envoi de Poste-publications
n° 40069191

**Directeur des Communications et
des Affaires publiques**
Daniel Boismenu

RÉDACTION

Chef des communications
Geneviève Terreaux
Coordonnatrice des éditions
Sandra Etchenda

Infographiste

Michel Dubé

Révision technique

Jean-Pierre Trudeau, ing.

Révision

Rédaction Scriptoria

Correction

Dominique Vallerand

Collaboration

Gilles Drouin

Jeanne Morazain

PUBLICITÉ

Isabelle Béard

Jean Thibault

CPS Média

450 227-8414, poste 300

PLAN est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

PLAN vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'ingénieur et sur les services de l'Ordre. PLAN vise aussi à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions exprimées dans PLAN ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. La teneur des textes n'engage que les auteurs.

Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans PLAN ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

Le statut des personnes dont il est fait mention dans PLAN était exact au moment de l'entrevue.



Tirage certifié :

65 010 exemplaires

Dépôt légal

**Bibliothèque nationale
du Québec**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

ISSN 0032-0536

Droits de reproduction,
totale ou partielle, réservés

© Licencié de la marque PLAN,
propriété de l'Ordre des ingénieurs
du Québec

Gare Windsor, bureau 350

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal

Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514 845-6141

1 800 461-6141

Télécopieur : 514 845-1833

www.oiq.qc.ca

Dans le présent document,
le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement pour
alléger le texte.

PLAN :: JANVIER-FÉVRIER 2013 :: VOL. L N° 1 :: 3,50

DOSSIER **FORMATION CONTINUE**

**COURS SUR LE PROFESSIONNALISME
Un contrat avec la société**

Le 15 mai prochain, tous les membres de l'Ordre devront avoir suivi le cours sur le professionnalisme.



12

**16 COLLOQUE 2013
Un regard neuf sur le travail de l'ingénieur**

Le programme du Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec propose un regard neuf sur plusieurs aspects du travail de l'ingénieur. Présentation de 3 des 24 cours à l'affiche durant les 2 jours du Colloque.

20 Une compétence essentielle à la profession
Peut-on pratiquer le génie sans communiquer avec les autres?
Comment s'exprimer dans les médias et maîtriser l'art de la présentation.

**30 RÉGIME COOPÉRATIF
Une formule gagnant-gagnant**
À l'Université de Sherbrooke, le régime coopératif d'enseignement permet aux étudiants d'alterner la formation en classe et les stages en entreprise.

7 Éditorial

8 Mosaïque Examen professionnel et Liste des permis

10 Mot d'Ordre

33 Vie universitaire

37 Avis

41 Instances décisionnelles

42 Encadrement professionnel
Génie municipal
Un profil de compétences des plus éclairants!

44 Éthique et déontologie
Outils anticorruption
Comment réagir devant un appel d'offres truqué?



TRACEZ VOTRE AVENIR

**FORMATIONS
INTENSIVES**



Amortissement et isolation sismique / Techniques d'analyses chimiques / Qualité et analyse de risque SSE (méthode HAZOP) / Environnement / Énergie renouvelable / Écologie des TI / Nanotechnologies pour le traitement des eaux usées /

**FORMATIONS
CRÉDITÉES**



Aspects juridiques du génie / Code ASME / Normes / Électricité / Drainage / *Smart Grid* / Structures / Mouvement des sols / Géotechnique / Gestion de projets / Lean / Kaizen / Aéronautique / Bâtiment durable / Commande de procédés industriels /

**FORMATIONS
EN ENTREPRISE**



Cybercriminalité / Design et fabrication / Électricité du bâtiment / Mécanique du bâtiment / Technologies des arts de la scène

→ polymtl.ca/cppm



**CARREFOUR
PERFECTIONNEMENT**
POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

TRACEZ VOTRE AVENIR

LES GRANDS DÉFIS DE 2013

Je me suis engagé, à mon arrivée à la présidence de l'Ordre l'an dernier, à faire progresser les dossiers d'importance pour notre profession en poursuivant le déploiement du Plan stratégique 2010-2015. J'avais participé à l'élaboration de ce plan en tant que membre du Conseil d'administration; à titre de président, je demeure convaincu que les orientations qu'il met en avant permettront à l'Ordre d'atteindre ses objectifs consistant à rétablir la confiance du public et à répondre à l'évolution de la profession.

Comme cela a été le cas au cours des dernières années, l'actualité viendra teinter les actions concrètes que nous mettrons en œuvre en 2013 pour traduire ce plan.

Parmi les dossiers d'actualité, celui de la commission Charbonneau demeurera un incontournable pour les acteurs du monde de l'ingénierie. L'Ordre, qui a obtenu le statut d'intervenant, continuera de suivre attentivement les travaux de la commission et y collaborera activement. Nous soutiendrons la commission en soumettant au cours des prochains mois des pistes de solutions constructives quant au processus d'attribution et de gestion des contrats publics dans le secteur de la construction et du génie civil.

Compte tenu des répercussions du contexte actuel sur le nombre d'enquêtes traitées par le Bureau du syndic de l'Ordre, la recherche d'un nouveau syndic – dans la foulée du départ de Mme Jeannette Gauthier, ing., en décembre dernier – constituera un défi de taille pour l'Ordre en ce début d'année. Le processus de recrutement d'un candidat possédant une excellente feuille de route a déjà débuté. Je vous invite à lire le Mot d'Ordre (à la p. 10) pour en savoir plus à ce sujet.

Nous espérons que 2013 sera l'année où les législateurs québécois donneront à la profession une Loi sur les ingénieurs modernisée et mieux adaptée aux réalités contemporaines. L'Ordre a entrepris, l'automne dernier, des démarches auprès du nouveau ministre responsable de l'application des lois professionnelles, et nous avons bon espoir qu'un nouveau projet de loi sera déposé et adopté avec diligence au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, la formation continue est sans doute le sujet qui retiendra l'attention du plus grand nombre de membres en 2013. Deux dates butoirs importantes arrivent en effet à grands pas. La première période de référence du nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs se termine le 31 mars prochain. De plus, les membres ont jusqu'au 15 mai 2013 pour suivre le nouveau cours obligatoire en ligne sur le professionnalisme. Je tiens à rappeler que si l'Ordre impose de nouvelles obligations, il met également à votre disposition des outils pour vous accompagner. N'hésitez pas à communiquer avec les membres de l'équipe de la Direction du développement professionnel, ils sont là pour vous épauler!

Enfin, plusieurs membres nous demandent ce qu'il advient de la valorisation et de la promotion de la profession. À ce sujet, la deuxième phase de notre campagne publicitaire grand public se poursuivra en mars prochain à l'occasion du Mois du génie. Le message publicitaire télévisé met l'accent sur la diversité de notre profession, en montrant le travail des ingénieurs derrière chaque objet faisant partie de notre quotidien.

Bref, l'année 2013 sera remplie de défis pour notre profession. C'est en conjuguant les efforts de tous que nous réussirons à les relever, et vos commentaires ou suggestions à l'égard de nos actions sont donc toujours les bienvenus à : bulletin@oiq.qc.ca.



Daniel Lebel, ing.
Président

THE BIG CHALLENGES IN 2013

When I entered the office of President of the IOQ last year, I promised to make progress in the issues that are dear to our profession by continuing to implement the 2010-2015 Strategic Plan. I had participated in developing this plan as a member of the Board of Directors and, as President, I am still convinced that its proposed strategies will enable the IOQ to achieve its objectives of restoring public trust and staying in step with the evolution of the profession.

As in recent years, current events will affect our efforts in 2013 to implement this plan.

Of the current events, the Charbonneau commission will continue to be critical for stakeholders in the world of engineering. Thanks to the fact that the IOQ has obtained intervenor status, it will continue to carefully monitor the commission's work and actively assist it. In the coming months we will support the commission by suggesting constructive solutions for the process of awarding and managing public construction and civil engineering contracts.

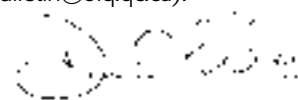
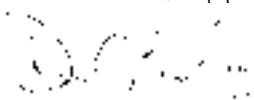
Given the implications of the current context for the number of inquiries conducted by the IOQ's Office of the Syndic, the search for a new syndic – as a result of the departure of Jeannette Gauthier, Eng., in December 2012 – will be a huge challenge for the IOQ at the beginning of this year. We have already begun the process of recruiting a candidate with an excellent professional profile. For more details I invite you to read the "Mot d'Ordre" on page 10.

We hope that 2013 will be the year in which Québec lawmakers give the profession an updated Engineers Act that is better adapted to today's realities. Last fall, the IOQ began to make representations to the new Minister responsible for the administration of legislation respecting the professions and we truly hope that a new bill will be tabled and adopted without delay this year.

Continuing education is the issue that will undoubtedly concern most members in 2013. Two major deadlines are approaching fast. The first period of reference set out in the new Regulation respecting mandatory continuing education for engineers ends on March 31. In addition, members have until May 15, 2013 to take the new mandatory online professionalism course. I would like to remind you that even though the IOQ is introducing new requirements, it is also providing you with tools to help you. Feel free to contact the professional development team; they are there to support you!

Finally, developing and promoting the profession is an issue that many members are bringing to our attention, and rightly so. For that purpose, the second phase of our public advertising campaign will resume in March as part of National Engineering Month. The television commercial will spotlight diversity in our profession by showing the work that engineers do to produce some of our everyday objects.

In short, 2013 will be full of challenges for our profession. By combining all our efforts, we will succeed in meeting them, which is why your comments and suggestions concerning our activities are always welcome (bulletin@oiq.qc.ca).



Examen professionnel AVIS À TOUS LES INGÉNIEURS STAGIAIRES ET JUNIORS

Conformément au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les prochaines séances d'examen auront lieu comme suit :

RÉGION	DATE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Gatineau	Samedi 6 avril 2013, 13 h	6 février 2013
Québec	Samedi 20 avril 2013, 13h	20 février 2013
Montréal	Mercredi 15 mai 2013, 18h30 1	5 mars 2013
Sept-Îles	Samedi 25 mai 2013, 13h	25 mars 2013

Pour vous inscrire à l'une de ces séances, vous devez utiliser la fiche d'inscription que vous trouverez sur notre site Internet à la rubrique *Je suis – membre de l'Ordre – Juniorat*. Pour en savoir plus, vous pouvez communiquer avec la préposée à l'examen professionnel au numéro suivant : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3158.

En conformité avec la Politique linguistique de l'Ordre, les candidats à l'examen professionnel peuvent, à leur choix, passer les épreuves soit en français, soit en anglais. Le document *Notes préparatoires à l'examen* est disponible uniquement en français.

PERMIS D'INGÉNIEUR DÉLIVRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC DU 10 NOVEMBRE 2012 AU 14 JANVIER 2013

Aguilar Mendez, Julio Alberto	Berberi, Véronique	Dagher, Sally	Giguère, Nicolas	Langelier, Eve	Murphy, Claudia	Serrano Marin, Abel
Allaire, Richard	Berger, Claudia	Daher, Ali	Gilles, Damien	Langlois, Antoine	Nazco Alvarez, Félix	Shore, Christopher
Allard, Christian	Bertone, Julien	Daigle, Pierre	Girard, Olivier	Laroche, Sébastien	Nerron, Jean-Yves	Simard, Kristina
Allard, Nicolas	Bertrand, Alix	De Belleville, Géraud	Gosselin, Jean-François	Larson, Daniel	Nguyen, Vo Thuan	Smith Gil, Vanessa Karla
Alvizuri Lorenzo, Trudy Nila	Bertrand, Jean-Marc	de Lanauze, Justin	Gouin, Philippe	Latif, Ramy	Ormsby, Charles	St-Amand, Olivier
Amyot, Philippe	Besson, Bruno	Décarie, Paul-Étienne	Guerra, Mario Patrizio	Lavoie, Jean-Michel	Ouattara, Ahmed	St-Laurent, Louis
Ancil-Habel, Catherine	Binizi, Essodinam Claude	Delisle, Louis-Jean	Guimond-Mongrain, Louis	Lavoie, Philippe	Armand Shufa	Syrard, Jean-Philippe
Anderson-Lévesque, Olivier	Blaschi, Ricardo	Demers, Gabriel	Guimont-Montpetit, Benoît	Lavoie-Gariépy, Samuel	Pacciolla, David	Szporer, Adam
Anohim, Daniel Robert	Boily, Christian	Deschênes, Charles	Hallé, Caroline	Lefebvre, Jessica	Panova, Liliya	Tardif, Kevin
Arazi, Nouriel	Boissinot, David	Di Zazzo, Angelo	Hamdan, Kamel Eddine	Lefrançois, Olivier	Pantea, Radu	Tedondo, Adrien
Archambault, Simon	Boivin, Eric	Diamond, Francis	Harvey, Marie-Eve	Lemay, Martin	Perrault, Martin	Thomas, Matthieu
Arel, Gervais	Bossé, Guillaume	Dion Ouellet, Xavier	Harvey, Mathieu	Lemieux, Sylvain	Perreault, Jean-Claude	Thouin, Marc-Alexandre
Argouges, Matthieu	Bouaicha, Abdelghafour	Dubeau, Pascal Kevin	Heppell, Cindy	Lemoine, Anne-Marie	Pettinicchio, Pascal	Tremblay, Charles
Aubut, Pierre	Bouhafa, Makram	Dubuc, Sébastien	Hidalgo Monroy, Mario Alberto	Lentini, Steven	Pharand, Geneviève	Tremblay, Frédéric
Audet, Marc-André	Bouhafa, Makram	Dupuis, Bastien	Hoemann, Caroline	Lesage, Jean-Olivier	Picard, Gabriel	Tremblay, Nathalie
Badran, Adham	Bouhafa, Makram	Eang, Elyndard	Jadotte, Georges-V Jetté, David	LeSage, Julien	Pilon Marien, Vincent-Gabriel	Trudeau, Jean-Francois
Baillargeon, Pascal	Bouhafa, Makram	Eddahbi, Youssef	Jadotte, Georges-V Jetté, David	Lévesque, Philippe	Placca, Latevi Atatote	Tsobgny, Lea Fabienne
Baribeau, Keven	Bouhafa, Makram	El Mansour, Rawan	Johnston, Brian	Lévesque-Prévost, Laurence	Plourde, Benoit	Turcotte, Cyrille
Baril, Patrick	Bouhafa, Makram	El Saddi, Michel	Jollette, Darcy	Louwet, Marc	Proulx-Gobeil, Guillaume	Vallée, Stéphane
Bascopé Moscoso, Dennis Franz	Bouhafa, Makram	Esquivel Perez, Ana Gabriela	Joly, Maxime	MacKenzie, Ewan	Racine, Sébastien	Verret, Laurence
Bastien, Albert	Bouhafa, Makram	Évéquoz, Lydia Farha, Fadi	Kanté, Adiaratou	Marcotte, Rémi	Rasmussen, Dany	Vézina, Alexandre
Beaucage, Frédéric	Bouhafa, Makram	Fecteau, Mireille	Kebbas, Mounir	Martinez Gudino, Ricardo	Rivard, Julien	Viger, Marie-Elise
Beauchemin, Eric	Bouhafa, Makram	Fleury, Maxime	Khomri, Said	Massab, Ryan	Robert, Jean-François	Vissy, Matthieu
Beaudoin, Michaël	Bouhafa, Makram	Fontaine, Antoine	King, Simon	Rizkallah	Robichaud, Sylvain	Warren, Katherine
Beaulieu Desrochers, Karine	Bouhafa, Makram	Fortier, Julie	Kocár, Ilhan	Mélançon, Mathieu	Robin, Simon	Yan, Lihua
Beaulieu-Richard, Marc-Olivier	Bouhafa, Makram	Fortin, Nicolas	Laaouitri, Abdelaaziz	Ménard, Julie	Romanescu, Rodica-Mihaela	Youssef, Meryam
Beaumont, Louis	Bouhafa, Makram	Gagné, Mathieu	Labonté, Catherine	Merazga, Abdesselam	Rouleau, Léonie	Zaghbani, Imed
Beauseigle, David	Bouhafa, Makram	Gagnon, Geneviève	Laflamme, Amélie Julie	Rousseau, François-Jacques	Rouveau, Léonie	Zhang, Ying
Bédard, Frédéric	Bouhafa, Makram	Gagnon, Mathieu	Laforte, Catherine	Roy, Christian	Roy, Julie	
Bélanger, Simon	Bouhafa, Makram	Gagnon-Moisan, William	Lalonde, Jean-François	Ruscitti, Roberto	Royer, Julie	
Bensbaa, Ayad	Bouhafa, Makram	Gagnon-Moisan, William	Lalonde-Filion, Maxime	Saif, Mohamed	Savard, Mathieu	
Taki-Eddine	Bouhafa, Makram	Gagnon-Moisan, William	Lalonde-Filion, Maxime	Savard, Mathieu	Savinescu, Tiberiu	
	Bouhafa, Makram	Gagnon-Moisan, William	Lalonde-Filion, Maxime	Savoie, Eric P		

PRIX DU PRÉSIDENT AU BÉNÉVOLAT DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Louise Audy, ing., une bénévole de longue date



Daniel Lebel, ing., et Louise Audy, ing.

Denis Bernier

Louise Audy a pris part aux travaux de divers comités : Comité des finances, Comité du fonds de défense en matière déontologique, Comité des codes techniques, Comité sur le sceau électronique, etc. En plus d'avoir exercé le rôle d'administratrice, elle a été vice-présidente aux Affaires corporatives, vice-présidente aux Affaires professionnelles et vice-présidente en titre.

Après ses trois mandats au Conseil d'administration, Louise Audy a continué de collaborer aux activités provinciales de l'Ordre. Elle participait encore tout récemment au Comité de la pratique professionnelle.

Tout au long de sa collaboration avec l'Ordre, Louise Audy a démontré une rigueur constante dans les dossiers sur lesquels elle a travaillé. La constance et la qualité de son engagement, de même que le dynamisme avec lequel elle mène ses projets, ont fait d'elle la candidate idéale pour l'obtention du Prix du président au bénévolat 2012.

À l'échelle nationale, Ingénieurs Canada – l'organisme qui regroupe l'Ordre des ingénieurs du Québec et les 11 autres constituantes provinciales et territoriales réglementant l'exercice du génie au Canada – a fait appel à Louise Audy dans le cadre des activités du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG). Elle a siégé au BCAPG pendant deux ans et a participé à des visites d'évaluation de programmes de génie dans plusieurs universités canadiennes, notamment à titre de vice-présidente de visite.

La lauréate est diplômée en génie électrique. Louise Audy a travaillé durant toute sa carrière à Hydro-Québec; elle a occupé plusieurs postes à la centrale nucléaire de Gentilly-2, à Bécancour.

Animés d'une grande générosité, les bénévoles de l'Ordre sont profondément convaincus de l'importance de l'engagement. Leur action, en effet, contribue au progrès et à la mise en valeur de la profession d'ingénieur. Et l'ingénieure Louise Audy incarne parfaitement cet engagement.

Louise Audy s'investit bénévolement au profit de notre profession depuis la fin des années 1980. Elle s'est impliquée tant au niveau provincial qu'au niveau régional. Ainsi, elle a œuvré à la Section régionale de la Mauricie, d'abord comme membre du conseil d'administration de la Section, puis à titre de présidente. Par la suite, elle a fait le saut au niveau provincial, comme administratrice déléguée pour la Section régionale de la Mauricie pendant trois mandats de trois ans, de 1993 à 2002.

RÉCEPTION DES FÊTES EN L'HONNEUR DES BÉNÉVOLES 2012



De g. à dr. : Mme Nathalie Rodrigue, du Conseil interprofessionnel du Québec, Denis Isabel, ing., et Daniel Lebel, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec

De g. à dr. : Denis Lebel, ing., Housseem Sfaxi, ing., président de la Section régionale des Cantons-de-l'Est



Denis Bernier

La réception des fêtes en l'honneur des bénévoles 2012 a eu lieu le 13 décembre dernier au Club Saint-James, à Montréal. Cet événement a permis de souligner le travail et l'engagement de plusieurs membres. Outre l'ingénieure Louise Audy, l'Ordre a honoré l'ingénieur Denis Isabel, qui a reçu le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour son engagement hors du commun en faveur de la profession. La distinction Défi régional 2012 a été remportée par la Section régionale des Cantons-de-l'Est pour sa contribution active et soutenue au projet d'intégration des sites Internet des Sections régionales au site de l'Ordre.

Informez-nous !

VOUS DÉMÉNAGEZ OU VOUS CHANGEZ D'EMPLOI ?

Selon l'article 60 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit aviser le secrétaire de tout changement relatif à son statut (incluant notamment chômage et retour aux études), à son domicile et aux lieux où il exerce sa profession, et ce, dans les trente jours de ce changement.

DÉCISION JUDICIAIRE

Tout professionnel doit, en vertu de l'article 59.3 du Code des professions, informer le secrétaire de l'Ordre dont il est membre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 55.1 et 55.2, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé.

L'Ordre recherche un nouveau syndic à la suite du départ de M^{me} Jeannette Gauthier, ing.

En décembre dernier, M^{me} Jeannette Gauthier, ing., syndique de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 2008, a informé le Conseil d'administration de son départ. Le Conseil d'administration respecte la décision de M^{me} Gauthier de quitter ses fonctions et a souligné le travail qu'elle a accompli au cours des quatre années pendant lesquelles elle a exercé la fonction de syndique de l'Ordre.

M^{me} Gauthier a joué un rôle clé dans la décision de l'Ordre de prendre position en faveur d'une commission d'enquête publique sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Avec justesse, elle avait rapidement constaté que le travail du Bureau du syndic ne pourrait pas permettre à lui seul de faire toute la lumière sur les stratagèmes de collusion et de corruption dans ce secteur. M^{me} Gauthier a également revu les méthodes d'enquête du Bureau du syndic. Elle a en outre supervisé la croissance rapide des effectifs du Bureau du syndic, dont l'équipe a plus que doublé depuis 2009. De plus, M^{me} Gauthier a rendu le Bureau du syndic plus accessible aux membres de l'Ordre et au grand public, notamment par le truchement de la ligne 1 877 ÉTHIQUE.

À LA RECHERCHE DU SUCESSEUR

Dès l'annonce du départ de M^{me} Gauthier, le Conseil d'administration a demandé à la Direction de l'Ordre de prendre les moyens nécessaires pour lancer avec diligence, au début de 2013, le processus de recrutement d'un nouveau syndic.

Le départ de la syndique et la recherche d'un successeur surviennent au moment où l'Ordre est fortement sollicité sur différents fronts. Le nombre de demandes d'enquête ainsi que le nombre de dossiers ouverts atteignent des sommets inégaux : plus de 800 enquêtes sont actives. Cette situation est en partie attribuable aux allégations de corruption et de malversation touchant l'industrie de la construction.

Pour réagir à la situation actuelle, l'Ordre s'est doté d'un ambitieux plan pour intervenir sur les questions d'éthique et de déontologie auprès de ses membres. Le Bureau du syndic est un acteur important dans l'adoption de ce plan. L'Ordre a également mis en œuvre les mesures suivantes :

- la création de la ligne 1 877 ÉTHIQUE (384-4783), pour répondre aussi bien aux questions du public qu'à celles des membres qui croient avoir été témoins d'une pratique douteuse de la part d'un ingénieur ;
- l'instauration d'un cours obligatoire sur le professionnalisme visant à assurer de hauts standards en matière d'éthique et de déontologie ;

Le Bureau du syndic continue de compter sur une solide équipe d'une trentaine de personnes disposant d'une expertise diversifiée. Les processus d'enquête se poursuivent donc, bénéficiant notamment de ressources additionnelles consenties par le Conseil d'administration de l'Ordre au cours des dernières années.

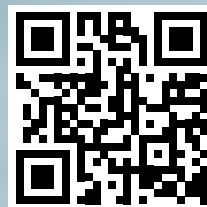
- l'adoption d'un règlement sur la formation continue obligatoire, pour le maintien et l'amélioration des connaissances et des compétences, y compris en éthique et en communication ;
- la mise à jour du *Guide de pratique professionnelle*, un outil de référence unique, accessible en ligne, qui sert à atteindre l'excellence dans la pratique du génie.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ

Le candidat recherché doit avoir une excellente feuille de route au chapitre de la gestion des enjeux et des ressources. Ainsi, ses réalisations professionnelles témoigneront de sa capacité de gérer et de mener à terme des dossiers complexes aux multiples facettes. Il doit évidemment faire preuve d'une grande intégrité et être en mesure de le démontrer. Des qualités de communicateur et de mobilisateur sont également de mise.

Parallèlement, le Bureau du syndic continue de compter sur une solide équipe d'une trentaine de personnes disposant d'une expertise diversifiée. Les processus d'enquête se poursuivent donc, bénéficiant notamment de ressources additionnelles consenties par le Conseil d'administration de l'Ordre au cours des dernières années. Une trentaine de plaintes ont été déposées au Conseil de discipline de l'Ordre en 2012, trois fois plus qu'en 2010 ou 2011.

Si vous connaissez quelqu'un qui possède toutes les qualités requises pour relever ce défi dont le but est d'assurer à notre profession toute la confiance qu'elle mérite, n'hésitez pas à nous recommander cette personne en nous écrivant à l'adresse courriel suivante : cv@oiq.qc.ca. Vous pouvez prendre connaissance de l'offre d'emploi détaillée sur notre site Web et dans les médias sociaux de l'Ordre.



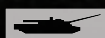
RECHERCHONS :
INGÉNIEURS

« J'ai toujours voulu venir en aide aux autres. Et c'est exactement l'occasion qui m'est donnée ici. Que ce soit en participant aux efforts de reconstruction après une inondation ou en érigeant une école où il n'y en avait pas avant, j'ai la chance d'exercer un métier que j'aime. »

Sous-lieutenant JAMES KIM

Des possibilités d'éducation et de formation sont disponibles pour une vaste gamme de professions.

WANTED:
ENGINEERS



"I've always enjoyed helping others. Now I have the opportunity to do just that. Whether helping out with flood relief, or building a school where there was none, I know I'm making a difference."

2nd Lieutenant JAMES KIM

Education and training opportunities are available for a variety of occupations.

FORCES.CA
ENGAGEZ-VOUS



1-800-856-8488
JOIN US

Canada



Le 15 mai prochain, tous les membres de l'Ordre devront avoir suivi le cours sur le professionnalisme.

Par Jeanne Morazain

COURS SUR LE PROFESSIONNALISME

Un contrat avec la société

L'intérêt de cette formation en ligne va toutefois bien au-delà de son caractère obligatoire, plaident ses concepteurs. « Le cours rappelle à l'ingénieur qu'il "signe un contrat" avec la société en devenant un professionnel, affirme l'ingénieur Rémi Alaurent, syndic adjoint à l'Ordre des ingénieurs du Québec. En échange des privilèges associés à ce statut – un titre et des actes réservés, par exemple – l'ingénieur s'engage à protéger la population contre les pratiques malhonnêtes ou incompetentes, à bien faire son travail et à évaluer de façon rigoureuse les risques et leurs conséquences potentielles à court, moyen et long termes. »

Pour l'ingénieur Yves Dubeau, qui a une longue expérience sur le terrain, le cours montre « qu'il est possible d'être rigoureux, intègre, de remplir ses obligations déontologiques en matière d'environnement et de santé-sécurité en s'appuyant sur les valeurs de la profession. Il est assez rare de n'avoir qu'une seule option ; un travail professionnel bien documenté quant aux différentes options, aux risques

et aux impacts permet de déterminer quelle est la meilleure solution, et de convaincre de l'adopter ».

COURS OBLIGATOIRE

Johanne Pinsonnault, avocate au Bureau du syndic, insiste sur le fait que « tous les ingénieurs y trouvent leur compte, peu importe le nombre d'années d'expérience, le secteur d'activité ou le contexte de pratique. Le cours leur propose une pause pour se recentrer sur leur statut de professionnel et prendre conscience de l'importante responsabilité sociale qu'entraîne ce statut. Comme ce cours est obligatoire, tous les ingénieurs disposent de la même information. Il appartient ensuite à chaque ingénieur d'ajuster son comportement dans la pratique ».

LES INGÉNIEURS QUI TIRENT LEUR ÉPINGLE DU JEU EN RESPECTANT LA DÉONTOLOGIE SONT CEUX QUI ONT FAIT LEURS LES VALEURS DE LA PROFESSION.

Daniel Jolin, CRHA, agent de formation à l'Ordre, invite les ingénieurs à aborder le cours avec un esprit positif : « L'ingénieur qui comprend son obligation de protéger le public de façon constructive devient une ressource inestimable pour son employeur ou son client. Ses propositions doivent tenir compte des multiples exigences sur les plans de la qualité et de la sécurité ainsi qu'en matière de développement durable, ce qui leur est assurément profitable. »

L'équipe qui a élaboré le contenu du cours conjugait des expertises et des expériences différentes. Johanne Pinsonnault et Rémi Alarent ont analysé, à travers les cas rapportés au Bureau du syndic, une multitude de contextes de pratique et de situations qui sont sources de pressions et de dilemmes. Ils ont acquis l'intime conviction que les ingénieurs qui tirent leur épingle du jeu en respectant la déontologie sont ceux qui ont assimilé les valeurs de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.

MISES EN SITUATION

Ingénieur praticien, Yves Dubeau avait le mandat de s'assurer que les mises en situation interprétées par des comédiens seraient typiques de la pratique actuelle des

ingénieurs : « Il était important de présenter des situations qui reproduisent les défis que rencontrent les ingénieurs, qu'elles mettent en évidence les questionnements suscités, les conflits et dilemmes potentiels. Nous voulions que les ingénieurs se reconnaissent dans ces mises en scène, qui devaient aussi déboucher sur des solutions réalistes, conformes aux règles de l'art, et proposer des comportements adéquats du point de vue des relations humaines et de l'éthique. »

UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

Daniel Jolin, quant à lui, devait veiller à bien arrimer ce que le Bureau du syndic souhaitait comme contenu avec ce que la Direction du développement professionnel avait déjà élaboré sur les valeurs de la profession. Il devait aussi trouver des ressources externes. Il est particulièrement fier d'avoir recruté Bernard Morneau, président d'OSIsoft, une firme dont le siège social est à San Leandro, en Californie. « Cet ingénieur émérite livre un témoignage percutant à la fin du cours. Son expérience montre qu'il est possible d'atteindre les plus hauts

De g. à dr. : Daniel Jolin, CRHA, Rémi Alarent, ing., Yves Dubeau, ing., M^e Johanne Pinsonnault



« L'INGÉNIEUR EST UN PROFESSIONNEL AVANT D'ÊTRE UN EMPLOYÉ, UN PATRON OU UN FOURNISSEUR DE SERVICES. »

sommets tout en respectant l'éthique et les valeurs de la profession.»

Johanne Pinsonnault tient à préciser que l'élaboration du cours sur le professionnalisme résulte d'un véritable travail d'équipe : « Avec la précieuse collaboration de spécialistes en conception de formation en ligne – d'abord Lise Lecours, de la firme Le-Cours.ca, puis Jean-Sébastien Gilbert, de la firme Neovox Medias inc. –, nous avons bâti le cours de A à Z, mis en mots et en images tout son contenu. Nous avons décidé de sa structure en quatre modules thématiques, défini les questions et les messages clés pour chaque module, validé au fur et à mesure chaque information. Enfin, lors des séances d'enregistrement avec les comédiens, nous avons prêté attention au ton et au langage, aussi bien non verbal que verbal, pour qu'ils soient justes. Bien entendu, le contenu a été revu et commenté à différentes étapes par plusieurs employés de l'Ordre de même que par le Comité exécutif. »



Lise Lecours



Jean-Sébastien Gilbert

Quels sont ces messages clés que devrait avant tout retenir chaque ingénieur au terme de la formation? « Que l'ingénieur est un professionnel et que l'Ordre auquel il appartient a pour mission d'assurer la protection du public, répond Rémi Alaurant. Trop d'ingénieurs ont une conception erronée du rôle de l'Ordre; ils pensent qu'il est là pour leur offrir des services et les protéger. Il faut corriger cette perception. » « L'ingénieur est un professionnel avant d'être un employé, un patron ou un fournisseur de services, renchérit Johanne Pinsonnault. Un professionnel qui a des valeurs, est assujéti à des règlements, a des devoirs et des obligations à remplir. Il lui appartient de développer des réflexes qui le feront agir en professionnel et penser aux conséquences globales à long terme de ses décisions lorsqu'il sera dans le feu de sa pratique quotidienne. »

Daniel Jolin souhaite pour sa part que les ingénieurs constatent qu'il n'y a pas de recette magique pour résoudre les problèmes découlant de conflits de valeurs : « Chaque fois, il faut prendre le temps de réfléchir sur les enjeux, les parties prenantes, les valeurs en cause, le pour et le contre des différentes options. Il faut que cela devienne un réflexe, quelle que soit l'ampleur de la décision à prendre. Il est préférable d'associer à cette délibération éthique des personnes avec lesquelles l'ingénieur peut dialoguer en toute confiance; d'où l'importance d'être capable de constituer des réseaux. »

« Être professionnel, ce n'est pas être un simple exécutant, conclut Yves Dubeau. C'est décider en fonction de critères qui transcendent les seuls intérêts économiques à court terme. Si un ingénieur doit éduquer son patron pour qu'il comprenne ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas pour lui en tant que professionnel, qu'il le fasse ! » ■

Sogemec
ASSURANCES



POUR TOUS VOS
BESOINS D'ASSURANCES

**TOUJOURS PARTENAIRE
AVEC VOUS!**

ASSURANCE MÉDICAMENTS
ASSURANCE INVALIDITÉ
ASSURANCE VIE

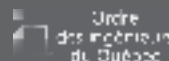
POUR EN SAVOIR PLUS :

1 800 361-5303 / 514 350-5070 / 418 990-3946

Par courriel ou Internet :

information@sogemec.qc.ca / www.sogemec.qc.ca

SOGEMEC ASSURANCES
partenaire de l'



Placez vos priorités dans le bon Ordre !



Vous êtes préoccupé par l'actualité des derniers mois qui ébranle le monde de l'ingénierie. Vous souhaitez agir concrètement en contribuant à l'image du génie au Québec. Vous êtes interpellé par l'éthique et la déontologie. Vous voulez contribuer à la reconnaissance de votre profession.

Nous sommes présentement à la recherche d'un syndic.

Rôle et responsabilités

Le syndic gère une équipe multidisciplinaire qui a pour objectif premier de veiller à ce que les membres de l'Ordre respectent le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs ainsi que les règlements qui y sont liés, notamment le Code de déontologie.

Le syndic, appuyé par une équipe d'une trentaine d'employés, voit également à offrir au public de même qu'aux ingénieurs des services d'information et de prévention visant à favoriser une bonne conduite professionnelle des membres.

Le syndic occupe l'un des postes clés au sein de l'Ordre, puisqu'il vise à assurer à la profession d'ingénieur toute la confiance qu'elle mérite.

Exigences et compétences recherchées

Le candidat recherché doit avoir une excellente feuille de route au chapitre de la gestion des enjeux et des ressources. Ainsi, ses réalisations professionnelles doivent témoigner de sa capacité de gérer et de mener à terme des dossiers complexes aux multiples facettes. Il doit démontrer un leadership transformationnel et une bonne capacité d'adaptation.

Il doit évidemment faire preuve d'une grande intégrité et être en mesure de le démontrer. Il doit posséder un jugement d'affaires sûr avec une forte capacité à anticiper les répercussions de ses décisions. Des qualités de communicateur et de mobilisateur sont également de mise.

Finalement, le candidat doit détenir un diplôme en génie et avoir un minimum de dix années de pratique professionnelle au Québec.

Travailler à l'Ordre des ingénieurs du Québec...

... c'est côtoyer au quotidien des gens compétents et passionnés. C'est évoluer dans un milieu engagé où les employés donnent tous les jours le meilleur d'eux-mêmes afin d'aider leur organisation à maintenir sa notoriété et à accomplir sa mission.

Pour poser votre candidature

Les personnes intéressées par le poste et possédant les compétences requises sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée d'une lettre exposant les motifs de leur intérêt, à l'adresse électronique suivante :

cv@oiq.qc.ca

L'Ordre des ingénieurs remercie les personnes qui signifieront leur intérêt en soumettant leur candidature pour ce poste, mais avise qu'elle communiquera uniquement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue de sélection.

Afin d'alléger le texte et de simplifier la lecture, nous avons fait usage du masculin comme genre neutre pour désigner à la fois les femmes et les hommes.



Assurance médicaments : soyez bien couvert !

La Loi sur l'assurance médicaments du Québec oblige les membres d'un ordre professionnel à adhérer au contrat d'assurance offert par celui-ci, s'ils ne sont pas déjà couverts par un autre régime privé.

En tant que membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, vous devez souscrire au régime collectif d'assurance médicaments négocié par l'Ordre, si vous avez moins de 65 ans et que vous n'êtes pas déjà couvert par un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux à titre :

- d'employé ;
- de conjoint ou conjointe ;
- de membre d'une autre association ou d'un ordre professionnel offrant un régime conforme à la loi.

Comme le prévoit la loi, les membres de l'Ordre doivent également en faire bénéficier leur conjoint ou conjointe ainsi que leurs enfants à charge.

Par ailleurs, si vous êtes inscrit au régime public, vous devez mettre fin à votre inscription. Pour ce faire : www.ramq.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus sur le programme d'assurance médicaments et maladie mis à votre disposition, veuillez communiquer avec Sogemec Assurances au 1 800 361-5303 ou au 514 350-5070, ou consulter le site Internet www.sogemec.qc.ca en cliquant sur l'onglet «ingénieur».

COLLOQUE 2013

Un regard neuf sur le travail de l'ingénieur

S'il faut résumer en quelques mots le programme du Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec de 2013, disons qu'il est très varié et propose un regard neuf sur plusieurs aspects du travail de l'ingénieur. Il couvre tout le spectre de ce travail, de la conception à la communication, en passant par les obligations professionnelles et éthiques. Présentation de 3 des 24 cours à l'affiche durant les 2 jours du Colloque.

Par Jeanne Morazain



Christian Pinsonnault est ergonomiste, titulaire d'une maîtrise ès sciences et détenteur de la certification canadienne de praticien en ergonomie (CCPE). Il est chargé de projet en ergonomie au sein de l'équipe Entrac, une firme spécialisée en prévention, ergonomie et réadaptation au travail. Il invite les ingénieurs à développer un « œil ergonomique » afin que les aménagements de travail et les équipements qu'ils conçoivent, corrigent ou achètent répondent à des critères qui préviennent les problèmes musculosquelettiques et favorisent l'efficacité opérationnelle. « Ainsi, ils seront outillés pour faire des choix judicieux dès le départ et, quel que soit leur secteur d'activité, il y aura forcément un gain pour la santé des travailleurs et la productivité. Une organisation performante doit compter sur des travailleurs en santé, présents au travail et à leur poste. Devoir apporter des correctifs après coup en raison d'une mauvaise décision est aussi très onéreux. Investir dans la santé des travailleurs est toujours un bon investissement, surtout en période de forte compétition pour la main-d'œuvre qualifiée. »

LES BONS GESTES AU BON MOMENT

Christian Pinsonnault espère bonifier la formation des ingénieurs, qui fait peu de place à l'ergonomie : « Dans le cadre du programme universitaire, les futurs ingénieurs sont peu sensibilisés à l'outil qu'est le corps humain, aux façons de l'utiliser efficacement et de le maintenir en bon état de fonctionnement. S'ils ont la chance une fois leurs études terminées de travailler dans une entreprise qui a des exigences quant à la santé et à la sécurité ainsi qu'en matière d'amélioration continue, ils apprendront à se soucier de l'ergonomie. Sinon, ils demeurent peu outillés. »

Le cours que propose Christian Pinsonnault permet à l'ingénieur d'approfondir ses connaissances sur les principes ergonomiques dans un contexte de production. Il présente les facteurs de risque susceptibles de causer des lésions, compte tenu des tâches à effectuer et de l'environnement de travail ; il définit des repères de conception (par exemple les données anthropométriques) à considérer pour diminuer les facteurs de risque ergonomiques et augmenter l'efficacité opérationnelle. L'exposé théorique est suivi d'un exercice d'application sous la forme de mises en situation pratiques.

Christian Pinsonnault souhaite que les participants retiennent de son cours que « la tendance est d'intégrer l'ergonomie dans les décisions prises quotidiennement par les ingénieurs dans des projets de conception, de correction ou dans les processus d'achats. Et la plupart du temps, il s'agit d'un ou de plusieurs petits gestes basés sur des notions d'ergonomie et une compréhension de la réalité du travail ».

QUI FAIT QUOI DANS LES DOCUMENTS D'INGÉNIERIE ?

Peu importe son domaine d'exercice, l'ingénieur produit des documents. En sus de la réglementation qui régit la



Colloque annuel de l'Ordre 2012 à Québec



Christian Pinsonnault



Robert D'Aoust, ing.

profession d'ingénieur, il y a des bonnes pratiques à maîtriser pour authentifier, modifier, vérifier ou transmettre des documents d'ingénierie, qu'il s'agisse de plans, de devis, de cahiers des charges, de rapports, d'études, de calculs, etc. « Apposer son sceau ou sa signature sur un document d'ingénierie engage la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, rappelle Robert D'Aoust, coordonnateur des inspections professionnelles à l'Ordre. On ne doit donc pas l'apposer inconsidérément. Quand doit-on le faire et sur quel type de document ? Le cours « Documents d'ingénierie : maîtrisez les règles ! » répond à ces questions et clarifie la confusion observée chez de nombreux ingénieurs entre les notions d'authentification, de transmission, de modification, de vérification, d'approbation et de conservation. »

À la fin du cours, le participant saura « qui fait quoi et quand, et donc qui est responsable de quoi, résume Robert D'Aoust. Il sera également conscient que les lois et règlements sont sujets à interprétation, d'où l'importance d'exercer son jugement professionnel ».

À noter que ce cours vient appuyer la mise à jour des Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie effectuée en novembre 2011. Celles-ci ont été intégrées au *Guide de pratique professionnelle*, qui consacre un important chapitre aux documents d'ingénierie et notamment à la signature numérique de l'Ordre. Le *Guide de pratique professionnelle* se trouve sur le site Web de l'Ordre.

QUEL INGÉNIEUR PEUT AFFIRMER QU'IL N'AURA JAMAIS À PRENDRE LA PAROLE DEVANT DES COLLÈGUES OU DES CLIENTS, À FAIRE UNE PRÉSENTATION AU COURS D'UNE RÉUNION D'AFFAIRES ?

SAVOIR TRANSMETTRE LE BON MESSAGE

Des études démontrent qu'une bonne communication peut faciliter la compréhension, renforcer les liens d'affaires et aider à l'atteinte des objectifs de l'organisation. De nos jours, une bonne communication est primordiale, affirme Nicole Simard, qui donne deux cours pendant le Colloque. Cette spécialiste de la communication, qui possède sa propre entreprise depuis 1996, insiste sur le fait que « le savoir-dire permet de partager son savoir-faire. L'ingénieur possède énormément de connaissances théoriques et techniques. Certes, il peut faire la différence



Nicole Simard

par ses connaissances et la maîtrise du sujet, à la condition toutefois d'être capable de bien transmettre son expertise. L'important n'est pas la quantité d'information à livrer, mais plutôt de réussir à faire passer le bon message et de faire en sorte que les gens l'acceptent, le comprennent et le retiennent ». En outre, il ne faut pas oublier que le langage non verbal influence la compréhension générale du message.

Les ingénieurs n'hésitent pas à aller chercher de la formation quand il s'agit de maintenir à jour leurs compétences techniques ou d'en acquérir de nouvelles. Cependant, ils ne voient pas toujours la nécessité d'améliorer leurs habiletés en communication, constate Nicole Simard : « Depuis quelques années seulement, les milieux d'affaires et les entreprises accordent de plus en plus d'importance au développement des compétences en communication. Il y a dix ans, lorsque j'offrais mes services, on me répondait qu'on ne voyait pas l'utilité de cours ou de conférences sur la communication en affaires. Heureusement, les choses ont bien changé depuis. »

Quel ingénieur peut affirmer qu'il n'aura jamais à prendre la parole devant des collègues ou des clients, à faire une présentation au cours d'une réunion d'affaires ou d'une activité de développement ? Nicole Simard offre aux participants une formation sur mesure dont le titre fait écho au thème du Colloque de 2012 : « L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi ! » L'approche structurée qu'elle adopte est susceptible de plaire aux ingénieurs : « Je leur explique une technique d'organisation de la pensée, articulée autour de ce que j'appelle les cinq P de la communication : penser, planifier, préparer, pratiquer et performer. Les exemples sont concrets, je préconise l'approche terrain : nous passons rapidement de l'application des notions expliquées à des simulations avec des contenus réels. »

En 2013, Nicole Simard ajoute un nouveau cours intitulé « Apprenez à bien répondre aux objections pour mieux défendre vos idées ». Qu'est-ce qu'une objection ? Quels sont les différents types d'objection ? Comment y répondre ? Comment contrôler ses réactions devant une objection ? Autant de questions auxquelles Nicole Simard répond. « Comprendre la nature d'une objection aide à mieux réagir et à éviter les réactions défensives – l'attitude “gant de boxe” –, qui mènent souvent à des situations tendues ou à des affrontements. Modifier cette réponse primaire à l'objection ouvre la porte à des échanges plus harmonieux, en permettant à une personne de s'affirmer positivement et de mieux défendre ses idées. Au fond, nous n'avons pas le contrôle sur la façon dont les gens réagissent, mais nous pouvons choisir la façon dont nous voulons réagir à leurs propos. » ■



L'Institut canadien de formation en énergie, CIET, offre une variété de formations spécialisées en efficacité énergétique et en énergies renouvelables, dont :

- › Certification en audits énergétiques (CEA)
- › Certification en opération de bâtiments (BOC)
- › ISO 50001
- › RETScreen®
- › Professionnel certifié en commissioning de bâtiments (CBCP)

CIET, un partenaire de choix :

- › Partenaire exclusif de l'Association of Energy Engineers (AEE) au Canada
- › Développement de formations sur mesure
- › Formations à distance
- › Admissible aux fins du Règlement sur la formation continue des ingénieurs

® RETScreen est une marque enregistrée de Ressources naturelles Canada. Tous droits réservés.
© Ressources naturelles Canada 1997 - 2012.

www.cietcanada.com

INSCRIPTION ANNUELLE
DU 1^{ER} FÉVRIER AU 31 MARS 2013



Ordre
des ingénieurs
du Québec

CONNECTEZ-VOUS AU

www.oiq.qc.ca

SERVICES
EN LIGNE



C'EST RAPIDE ET SÉCURITAIRE,
RIEN DE PLUS FACILE!

- Ayez sous la main, votre numéro de membre de l'Ordre et votre mot de passe.
- Si vous exercez en pratique privée, vous devrez fournir les renseignements concernant votre couverture d'assurance responsabilité professionnelle.
- En ligne, profitez-en pour accéder à vos reçus.

C'EST AUSSI POUR LES
INGÉNIEURS JUNIORS!

Si vous êtes nouvellement inscrit au tableau des membres de l'Ordre, cette inscription est valide pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013. Vous devez la renouveler pour l'année 2013-2014.

ÉVITEZ D'ÊTRE PÉNALISÉ

Vous devez effectuer votre inscription et votre paiement au plus tard le 31 mars. Après cette date, des frais de réinscription équivalant à 50 % de votre cotisation annuelle seront exigés en sus.

CONCOURS

EXPÉRIENCE
COLLOQUE 2013 **VIP**★

Inscrivez-vous en ligne **avant le 15 mars** et courez la chance de **gagner l'un des trois forfaits** pour assister au Colloque annuel de l'Ordre, les 8 et 9 avril 2013 au Palais des congrès de Montréal.

Doublez vos chances en inscrivant en ligne vos heures de formation continue obligatoire **avant le 15 mars**.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT

Une compétence essentielle à la profession



Peut-on pratiquer le génie sans communiquer avec les autres ? La réponse est évidente. Mais savons-nous vraiment communiquer efficacement ?

Par Gilles Drouin

Que se passe-t-il lorsqu'une conversation anodine dégénère en dispute ? Lorsque la réunion d'équipe se déroule sous haute tension ? Lorsque vous préférez vous taire plutôt que de faire valoir votre point de vue ? Ce sont autant de moments où la rationalité de l'ingénieur doit bien souvent composer avec l'émotivité, celle des autres et aussi la sienne.

Le langage non verbal, la vulnérabilité des uns, la sensibilité des autres, le non-dit et l'approche que nous empruntons pour dire les choses ne sont que quelques-uns des éléments qui peuvent facilement créer une situation explosive. Par exemple, un collègue ou un subalterne ne livre pas le travail que l'on escomptait de lui. Vous le rencontrez pour lui en parler. Un mot de trop, le mauvais mot, et le ton monte. L'autre devient même un peu agressif. Vous êtes en pleine conversation difficile, une scène plus fréquente qu'on le croit.

« J'essaie de montrer aux gens comment il est possible de dialoguer dans des situations où il y a des enjeux difficiles, des émotions fortes », résume Normand Charette, consultant et formateur engagé par l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour donner le cours.

Comment mener les conversations et les rencontres difficiles*». Ce cours de deux jours propose quelques éléments théoriques, et surtout des mises en situation qui présentent aux participants des exemples de stratégies utiles pour planifier les rencontres difficiles ou désamorcer les situations explosives. «L'objectif n'est pas de changer la personnalité de l'autre, explique Normand Charette, mais de l'inciter à adopter des comportements acceptables dans le contexte du travail.»

En général, les conversations qui tournent mal sans qu'on l'ait prévu demandent une plus grande capacité d'écoute et d'anticipation. «Il faut pratiquer l'écoute active et être à l'affût des signes annonciateurs d'une conversation difficile, mentionne le formateur. Il faut comprendre que l'autre réagit souvent parce qu'il se sent menacé. Il faut alors le ramener dans une zone de sécurité. Quand vous touchez à l'identité d'une personne, vous risquez d'avoir des ennuis.»

Une conversation, ce n'est pas simplement deux personnes qui se parlent. Il y a beaucoup plus, et la difficulté vient des émotions et des bagages personnels de chacun. «Nous avons tendance à reproduire ce que nous avons vécu quand nous étions enfants, nous dit Normand Charette, en simplifiant intentionnellement. Pour rétablir le dialogue, il faut se parler entre adultes, contrôler ses émotions, garder en vue son objectif et s'assurer que notre interlocuteur ne se sent pas menacé.»



Jean-Pierre Lanthier

COMMUNIQUER DANS L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Les rencontres difficiles se déroulent souvent en tête-à-tête. Les principes énoncés précédemment sont néanmoins tout aussi valables dans les échanges au sein d'une équipe de travail. Psychologue du travail et des organisations et conseiller partenaire de CFC Dolmen, une firme qui offre diverses sessions de formation aux professionnels et aux gestionnaires, Jean-Pierre Lanthier a conçu une activité de formation qui met davantage l'accent sur la communication au sein d'une équipe de travail. «L'idée générale est d'apprendre à se dire les choses de façon à être bien reçu par l'interlocuteur», indique-t-il.

Le cours «Communication dans l'équipe de travail» se divise en quatre modules. Les deux premiers portent respectivement sur la façon efficace de donner et de recevoir une rétroaction.

FORMATIONS

COURS DE 1 À 3 JOURS INTENSIFS

PLUS DE 140 SUJETS
DE FORMATION DISPONIBLES

MONTRÉAL - QUÉBEC
STE-THERÈSE - ABITIBI

Montréal : 514 396-8830
Québec : 418 476-8158
Ailleurs : 1 866 486-9055

seformer@etsmtl.ca
www.seformer.ca



SI COMPLÉTÉE OU RÉUSSIE,
VOTRE ACTIVITÉ SERA INSCRITE
À VOTRE DOSSIER DE MEMBRE



Des formations,
pour rester en tête!

ÉTS

Le génie pour l'industrie

École de
technologie
supérieure

FORMATION

... en mode pratique

- > Inspection, diagnostic et réparation de béton
- > Droit de la construction
- > Inspection générale d'un immeuble
- > Code [bâtiment, construction, sécurité]

52 formateurs

123 activités de formation

15 nouveautés



Nos formations sont admissibles au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

Découvrez notre offre complète à contech.qc.ca ou contactez l'un de nos conseillers formation, Montréal 450 646-1833, extérieur 1 888 646-1833

Le troisième montre l'importance de reconnaître les bonnes idées et les réalisations des autres afin de créer un climat favorable aux échanges. Enfin, le quatrième module propose des stratégies pour explorer de façon constructive les divergences qui peuvent survenir. Le tout prend la forme d'une démarche structurée qui permet aux participants de mieux se comporter lors des échanges au sein de l'équipe.

Jean-Pierre Lanthier recommande de se concentrer sur les faits et de les traiter le plus objectivement possible en évitant de porter des jugements. « Ainsi, précise-t-il, vous vous adressez à l'intelligence de la personne, ce qui est de nature à préserver son estime de soi. En fait, dans les échanges de tous les jours, c'est souvent la forme de la communication utilisée qui pousse l'interlocuteur à se tenir sur la défensive et donc à réagir plus ou moins vivement à vos propos. »

L'approche de Jean-Pierre Lanthier repose sur trois principes fondamentaux de communication interpersonnelle, ce qu'il appelle les trois « E » : estime de soi, écoute compréhensive, engagement dans l'action. L'estime de soi est celle de votre interlocuteur ; une bonne communication au sein d'une équipe commence par le respect de l'autre. Et pour manifester ce respect, le langage non verbal est tout aussi important que le langage verbal : regarder sa montre, bâiller, dessiner, répondre à ses courriels sont autant de signes pouvant être très mal reçus par votre interlocuteur.

« L'estime de soi est l'élément qui retient le plus l'attention des participants à cette formation, remarque Jean-Pierre Lanthier. Plusieurs personnes ne se rendaient pas compte de son importance et surtout du rôle que les proches, dont les collègues de travail, jouent dans le maintien ou les fluctuations de celle-ci. »

LE RESPECT

« Pendant leur formation scolaire, les ingénieurs ont appris à faire, rappelle Jean-Pierre Benoît, formateur-animateur à l'ÉTS. À un moment donné, ils sont toutefois appelés à jouer un rôle plus formel, plus administratif comme chef d'équipe, chargé de projet ou gestionnaire. Ils entrent alors dans le "faire-faire". C'est là que le savoir-dire devient une habileté à développer et à maîtriser. C'est là que l'art de l'assertivité devient nécessaire. »

L'assertivité est un terme qui vient de l'anglais *assertiveness* (du verbe *to assert*, qui veut dire « affirmer »). Il peut se traduire simplement par « affirmation de soi ». S'affirmer, c'est facile. Vous pouvez parler fort et taper du poing sur la table en fustigeant les autres du regard. Mais il y a aussi moyen, et c'est nettement préférable, de s'affirmer sans écraser les autres.

« L'assertivité, c'est l'habileté à oser dire ce que j'ai à dire, en me respectant et surtout en respectant l'autre », résume Jean-Pierre Benoît, qui donne le cours « L'art de l'assertivité : communiquer avec impact et diplomatie ». L'assertivité se situe entre deux pôles tout aussi indésirables l'un que l'autre. D'un côté, il y a les gens qui n'osent pas dire ce qu'ils ont à dire parce qu'ils craignent d'être exclus ou de subir toute autre forme de sanction. À l'autre extrémité, il y a ceux qui

AVIS D'ÉLECTIONS

au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec

(Art. 14, Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec)

OUVERTURE DES MISES EN CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS POUR LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2013

En 2013, sept (7) postes d'administrateurs, répartis dans quatre (4) des huit (8) régions électorales, sont à pourvoir au cours des prochaines élections générales au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec :

RÉGIONS

ADMINISTRATEURS SORTANTS

Montréal

Zaki GHAVITIAN, ing.

Sandra GWOZDZ, ing.

Claude MARTINEAU, ing.

Christian RICHARD, ing.

Québec

Martin LAPOINTE, ing.

Abitibi-Témiscamingue

Luc FORTIN, ing.

Outaouais

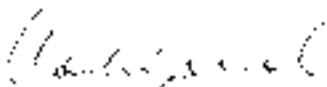
Michaël CÔTÉ, ing.

DATE DE CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE : 25 FÉVRIER 2013, à 16 heures

DATE DE CLÔTURE DU SCRUTIN : 26 AVRIL 2013, à 16 heures

CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT

- Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres qui y ont leur domicile personnel (Loi sur les ingénieurs, art.10) et qui sont inscrits au tableau de l'Ordre le 25 FÉVRIER 2013 à 16 h , soit « au plus tard à 16 heures le 60^e jour qui précède la date de la clôture du scrutin » (Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, art. 18).
- Le candidat qui est radié ou dont le droit d'exercer des activités professionnelles est limité ou suspendu avant l'élection n'est pas éligible pour l'élection en cours (Code des professions, art. 66.1).
- Si une personne candidate cesse d'avoir son domicile personnel dans une région donnée après la mise en candidature, ou si elle décède, l'élection se continue entre les autres candidats (Règlement sur les élections [...], art. 17).
- Tout membre du personnel de l'Ordre ou membre d'un comité statutaire de l'Ordre n'est pas éligible au poste d'administrateur (Règlement sur les élections [...], art. 17).
- Le bulletin de présentation d'un candidat doit être rédigé de façon analogue à celui figurant en annexe du présent avis, et être signé par la personne qui pose sa candidature (Règlement sur les élections [...], art. 17).
- Le bulletin doit également être signé par cinq (5) « proposeurs », membres de l'Ordre, qui ont leur domicile personnel dans la région du candidat proposé. Il est recommandé d'obtenir la signature de plus de cinq (5) proposeurs, au cas où certains n'auraient pas qualité pour accomplir cette formalité (Règlement sur les élections [...], art. 17).
- Le bulletin de présentation et les documents l'accompagnant doivent obligatoirement être remis à la Secrétaire de l'Ordre au plus tard le 25 FÉVRIER 2013, à 16 heures (Loi sur les ingénieurs, art.10 et Règlement sur les élections [...], art. 18), soit « au plus tard à 16 heures le 60^e jour qui précède la date de la clôture du scrutin ».



M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec

1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 350, Montréal (Québec) H3B 2S2

Téléphone : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3152. Télécopieur : 514 840-2088

Courriel : secretaire.oiq@oiq.qc.ca

www.oiq.qc.ca

Bulletin de présentation pour l'élection d'un administrateur

dans la région électorale de _____

Je, soussigné(e), _____, ayant mon domicile personnel dans la région électorale de _____ depuis (date) _____, étant dûment appuyé(e) dans le bulletin de présentation ci-dessous, dépose ma candidature au poste d'administrateur pour cette région.

De plus, je m'engage à respecter le Code de bonne conduite des candidats lors des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, prévu à l'annexe XII du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Veuillez trouver sous pli : (obligatoire)

- ma photo récente (photographie couleur, haute définition, format passeport, minimum 1 Mo.);
- un bref curriculum vitæ ainsi qu'un court texte énonçant mes objectifs (ce texte, qu'il soit écrit dans une ou plusieurs langues, ne peut dépasser 400 mots au total).

En foi de quoi, j'ai signé à _____ ce _____ jour de _____ 2013.

Signature et numéro de membre

Nous, soussignés, membres en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ayant domicile dans la région électorale du candidat, appuyons, comme candidat à la prochaine élection au poste d'administrateur de l'Ordre des ingénieurs du Québec, _____

(nom du candidat appuyé, numéro de membre, adresse)

Nom du membre qui appuie le candidat	N° de membre	Date	Signature du membre (proposeur)

NOTICE OF ELECTIONS

to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec

(Regulation respecting elections to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec, s.14)

CALL FOR NOMINATIONS FOR DIRECTORSHIPS FOR THE 2013 GENERAL ELECTION

In its upcoming elections in 2013, the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec will be filling seven (7) directorships in four (4) of the eight (8) electoral regions:

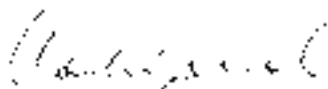
REGIONS	OUTGOING DIRECTORS
Montréal	Zaki GHAVITIAN, Eng. Sandra GWOZDZ, Eng. Claude MARTINEAU, Eng. Christian RICHARD, Eng.
Québec	Martin LAPOINTE, Eng.
Abitibi-Témiscamingue	Luc FORTIN, Eng.
Outaouais	Michaël CÔTÉ, Eng.

CLOSING DATE FOR NOMINATIONS: 4:00 P.M., FEBRUARY 25, 2013

CLOSING DATE OF THE POLL: 4:00 P.M., APRIL 26, 2013

CONDITIONS TO BE MET TO BECOME A CANDIDATE

- To be eligible, candidates must have their personal domicile in the region they wish to represent (Engineers Act, sect.10) and must be registered on the OIQ roll by 4:00 P.M., February 25, 2013, that is “by no later than 4 p.m. on the 60th day before the poll closing date.” (Regulation respecting elections to the Board of Directors of the Ordre des ingénieurs du Québec, sect. 18).
- A candidate who is struck off the roll or whose right to engage in professional activities is restricted or suspended before the election is no longer eligible for the election in progress (Professional Code, sect. 66.1).
- If a candidate stops having his personal place of residence in a given region after nomination, or if the candidate dies, the election shall continue between the other candidates (Regulation respecting elections [...], sect.17).
- Any permanent employee of the Order or any member of a statutory committee of the Order is not eligible for the office of director (Regulation respecting elections [...], sect.17).
- The nomination paper of a candidate must be drawn up in a manner similar to the one appearing in page four (4) of the present notice, and be signed by the candidate (Regulation respecting elections [...], sect.17).
- The nomination paper must also be signed by five (5) “endorsers,” members of the Order, who have their personal domicile in the same region than the proposed candidate. It is suggested that candidates obtain more than the required five signatures in the event that any of the endorsers should be deemed inadmissible (Regulation respecting elections [...], sect.17).
- The nomination paper and supporting documents must necessarily reach the OIQ Secretary by 4:00 P.M., February 25, 2013, (Engineers Act, s.10 and Regulation respecting elections [...], sect. 18), that is, “by no later than 4:00 p.m. on the 60th day before the poll closing date.”



M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secretary of the Ordre des ingénieurs du Québec

1100, avec des Canadiens-de-Montréal, Office 350, Montréal (Québec) H3B 2S2

Telephone: 514 845-6141 or 1 800 461-6141, ext. 3152. Fax: 514 840-2088

E-Mail: secretaire.oiq@oiq.qc.ca

www.oiq.qc.ca

Nomination paper for election of a director

in the _____ region

I, the undersigned, _____, having my personal domicile in the _____ electoral region since (date) _____, being duly supported in the nomination paper hereabove, file my candidacy as director for that region.

Furthermore, **I agree** to respect the Code de bonne conduite des candidats lors des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, which has been published as appendix XII available only in the french version of the regulation named *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec*.

Please find enclosed herewith: (mandatory)

- a recent photograph (color photography, high-definition, passport size, minimum 1 Mb);
- a brief summary and an outline of my objectives (the summary, written in one or several languages, may not exceed a total of 400 words).

In witness whereof, I have signed at _____ this _____ day of _____ 2013.

Signature and member number

We, undersigned, members in rule of the Ordre des ingénieurs du Québec, having our personal domicile in the electoral region of the candidate, hereby support the candidate for the next election of directorships of the Ordre des ingénieurs du Québec, _____

(candidate's name, member number, address)

Member's name (endorsers)	Member's no.	Date	Member's Signature (endorsers)

disent tout ce qu'ils pensent spontanément, sans se soucier des effets de leurs paroles sur leur entourage.

L'EMPATHIE

Le respect des autres est important dans la communication ; le respect de soi-même l'est tout autant. « Lorsque j'ai des choses importantes à dire, explique Jean-Pierre Benoît, je me dois de les dire, parce que cela fait partie de mon travail de professionnel. Je suis responsable du résultat de mon travail et du climat dans lequel les gens travaillent. L'assertivité me permet de jouer mon rôle d'individu responsable tout en prenant en considération la manière dont l'autre peut réagir à mes propos. La diplomatie est donc essentielle. » Dans tous les cas, il faut être très attentif à l'autre. Il faut dire les choses dans un esprit de collaboration qui crée et maintient un climat de confiance.

L'empathie devient un moyen efficace pour cultiver cette attitude d'attention que l'on porte à l'autre. « Cependant, souligne Jean-Pierre Benoît, l'empathie n'est pas la capacité de se mettre à la place de l'autre pendant une fraction de seconde, mais plutôt celle de vivre l'émotion que l'autre

ressent. Lorsqu'on fait preuve d'empathie, la communication devient fructueuse et s'établit dans un climat sain. »

Jean-Pierre Benoît reconnaît lui aussi que le langage non verbal prend beaucoup d'importance. « Certains auteurs vont même jusqu'à dire que 93 % du message n'a rien à voir avec ce qu'une personne dit, mais plutôt avec la manière de le dire, soutient-il. Il faut aussi être conscient de la façon dont les autres reçoivent ce que nous disons. » Peut-être provoquez-vous la tempête uniquement par la façon dont vous dites les choses...

Toutes ces activités de formation, comme la plupart des autres inscrites au catalogue Génie formation (voir le site Web de l'Ordre), ont un point en commun : elles mettent l'accent sur la pratique. Par des mises en situation, par des études de cas, par des jeux de rôle, les participants sont invités à découvrir toutes les facettes de la communication et à construire une boîte à outils qui ne fera qu'accroître leur professionnalisme. ■

* Tous les cours mentionnés dans l'article sont offerts aux ingénieurs. Pour en savoir plus, consultez le catalogue Génie formation sur le site Web de l'Ordre, dans la rubrique « Communiquer efficacement ».

S'exprimer devant les médias

Dans le contexte actuel, est-il besoin de souligner l'importance pour les ingénieurs de savoir s'exprimer devant les médias? Que ce soit pour répondre à des questions embarrassantes dans un contexte de crise ou tout simplement pour présenter un projet d'ingénierie au public, tout ingénieur devrait se familiariser avec les rudiments de l'art de s'adresser aux médias afin d'éviter les faux pas.

LA PERCEPTION

« En communication, nous travaillons d'abord avec la perception que les gens auront de nous. Il est donc primordial de se mettre dans l'esprit de celui qui écoute », mentionne Guy Rosa. Ex-journaliste ayant travaillé pour divers médias électroniques (Radio-Canada, TVA, Télé-Québec), Guy Rosa donne les cours de communication orale et de rédaction journalistique offerts par l'Université de Sherbrooke.

Mais qui vous écoute? « Parler à un journaliste, c'est avant tout parler à une troisième personne, votre public », dit Guy Rosa. Tout dépend donc du public cible du média concerné et aussi du genre de média dont il s'agit. Il ne faut pas non plus oublier que les ingénieurs sont des gens spécialisés dans un domaine; ils risquent donc d'employer parfois un vocabulaire que le public ne comprendra pas.

Pour augmenter les chances de faire passer votre message, il est essentiel



d'en vulgariser le contenu en fonction du public visé. « En d'autres mots, ajoute Guy Rosa, il s'agit de préparer un plan d'action. » Dans le contexte médiatique actuel, bien des journalistes doivent faire des reportages dans des délais très serrés : ils n'ont pas toujours le temps de se préparer adéquatement et encore moins de faire les efforts qu'il faut pour décorifier votre message. « C'est une situation qui avantage l'ingénieur », remarque Guy Rosa. Un message bien préparé aura

alors plus de chance d'être transmis tel quel au public.

LES FAITS

Dans le cas des situations de crise, il est encore plus crucial de bien préparer la rencontre avec les médias. Une règle de base consiste à ne pas personnaliser le débat, mais plutôt à ramener le propos vers les faits. « La pire décision à prendre est de refuser des entrevues, souligne Guy Rosa. Les journalistes ont horreur du vide. » Dans un monde médiatique où les journalistes sont de plus en plus des chroniqueurs qui peuvent commenter la nouvelle, le vide se comble rapidement de rumeurs, d'allusions et de suppositions.

Le cours explique de quelle façon travaillent les journalistes et fournit des outils pour bien préparer le message à transmettre en fonction des intérêts du public. Il y a certaines techniques à connaître pour livrer un message oral, qui, soit dit en passant, est très différent de l'écrit.



Guy Rosa

L'art de la présentation

«Je ne donne pas de conférence.» Cette réponse, Raymond Martin l'entend souvent dans la bouche des ingénieurs qui ne croient pas nécessaire de suivre une formation sur l'art de faire des présentations, comme celle qu'offre CFC Dolmen et qui s'intitule «Communicateur d'impact». Invariablement, il rétorque : «Regardez dans votre agenda ce qui est prévu pour les deux prochaines semaines et calculez le pourcentage de votre temps qui sera consacré à communiquer. Nous communiquons presque tout le temps et, chaque fois, nous aurons un impact. La question est plutôt de savoir si nous aurons l'impact que nous souhaitons.»

PRODUIRE DE L'EFFET

L'impact, c'est souvent ce que nous retenons le plus facilement des professeurs que nous avons eus. Un tel était ennuyant, tel autre était captivant. «Le but est donc de communiquer en fonction du message que vous voulez passer», poursuit Raymond Martin. Avoir de l'impact ne veut pas nécessairement dire être drôle. L'humour n'a pas toujours sa place, à plus forte raison s'il n'a rien à voir avec le sujet de votre présentation.

Sans dévoiler tous les secrets du maître, disons que préparer sa présentation et se préparer constituent deux règles de base. Pendant le cours, les gens apprennent à structurer leur pensée et à communiquer un message clair.



Raymond Martin

«La présentation, quelle qu'elle soit, est organisée en fonction du message que vous voulez livrer, précise le formateur. Si un propos n'apporte rien au message, oubliez-le.» Se préparer soi-même est tout aussi important. «Lorsque vous serez en route vers le lieu où doit avoir lieu votre présentation, recommande Raymond Martin, ne réglez pas trois autres dossiers. Arrivez calme et concentré sur ce que vous allez faire. Ne prenez pas votre présentation à la légère.»

CONNAÎTRE LES GENS

«Communiquer, rappelle Raymond Martin, c'est vouloir entrer en relation avec les gens qui sont devant vous. Il importe donc de connaître les gens à qui l'on s'adresse et de livrer un contenu intéressant et pertinent pour eux, pas pour vous.»

Le talent d'orateur est-il inné? «De nombreuses personnes le croient, mais elles ont tort, répond Raymond Martin. Les gens ont tendance à se disqualifier eux-mêmes, souvent parce qu'ils ont eu une mauvaise expérience à l'école. Communiquer est une compétence, ce qui signifie que ça s'apprend.» Et c'est par l'expérience que Raymond Martin vous propose de l'acquérir.

Déjeuner-causerie «Femmes de génie!» présenté par **Gestion FÉRIQUE**

Mercredi 13 février 2013
de 7 h 30 à 9 h

Détails à venir dans
votre boîte de courriels

L'Ordre des ingénieurs du Québec vous invite au déjeuner-causerie «Femmes de génie!». Cet événement, qui a connu un franc succès l'an dernier, est de retour pour une deuxième année.

Le déjeuner-causerie «Femmes de génie!» : un événement que vous ne voudrez pas manquer... parce que leadership et génie s'accordent au féminin!

Femmes
de génie!

Ordre
des ingénieurs
du Québec

Partenaires institutionnels de génie!



Services financiers



Fonds de placement



Assurances auto et habitation





La Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, encore une fois et pour une troisième année, sollicite votre générosité lors de l'inscription annuelle.

Grâce à l'effort collectif des membres de l'Ordre et de ses partenaires, la Fondation a réussi, en peu de temps, à apporter un appui significatif à la relève et, du même coup, à contribuer à l'essor de la profession.

Concrètement en 2013, cela se traduit par 55 étudiants inscrits à un programme d'études en génie au cégep ou à l'université qui se partageront **150 000 \$ en bourses**.

Lors de l'inscription annuelle, nous vous proposons de faire un don minimal de 10 \$: un petit geste pour vous, mais multiplié par la force du nombre, c'est assurément un facteur de succès pour la relève.

MERCI À L'AVANCE DE VOTRE APPUI ET DE VOTRE GÉNÉROSITÉ!

www.foiq.qc.ca

RÉGIME COOPÉRATIF

Une formule gagnant-gagnant

À l'Université de Sherbrooke, le régime coopératif d'enseignement permet aux étudiants d'alterner la formation en classe et les stages en entreprise.

Par Gilles Drouin

Le régime coopératif de l'Université de Sherbrooke est offert aux étudiants des six programmes de génie : génie civil, génie mécanique, génie électrique, génie informatique, génie chimique et génie biotechnologique. D'abord mise en place dans la Faculté de génie, l'approche coopérative est maintenant accessible aux étudiants d'une quarantaine d'autres programmes de l'établissement sherbrookoise. Aujourd'hui, l'Université de Sherbrooke est un chef de file dans le domaine des stages coopératifs avec près de 4 000 stages effectués chaque année partout au Québec et même ailleurs dans le monde.



COMBLER DEUX BESOINS

Il faut remonter au milieu des années 1960 pour découvrir les origines de ce régime particulièrement apprécié des étudiants et des entreprises. « En 1964, l'Université voulait attirer de nouveaux étudiants vers la Faculté de génie », rappelle Martine Codère, ing., aujourd'hui directrice de section en génie et informatique à l'Université de Sherbrooke et, à ce titre, responsable des stages pour les futurs ingénieurs.

En parallèle, une particularité de la pratique du génie inquiétait la Corporation des ingénieurs du Québec, qui deviendra plus tard l'Ordre des ingénieurs du Québec. En effet, une étude de la Corporation révélait que moins de 30 % des ingénieurs francophones faisaient carrière en milieu industriel. Du côté des ingénieurs anglophones, cette proportion atteignait 80 %.

« La Corporation a alors confié à son comité de la formation professionnelle le mandat d'étudier l'implantation d'un système de stages rémunérés en milieu industriel », raconte Martine Codère. Le comité en arrive rapidement à une conclusion : il faut instaurer une formule d'enseignement qui permettra aux étudiants d'effectuer des stages en entreprise et donc de se familiariser davantage avec cet important secteur d'emplois.

La recommandation ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Le doyen de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke, Michel Normandin, mobilise les directeurs de départements, qui conçoivent rapidement un régime coopératif comprenant des stages. Dès septembre 1966, les étudiants peuvent bénéficier d'un régime coopératif inspiré de celui mis en place en 1957 à l'Université de Waterloo, en Ontario, la pionnière dans le domaine au Canada.

Le régime coopératif de l'Université de Sherbrooke prévoit que chaque étudiant en génie effectue 5 stages rémunérés de 15 semaines, en plus de 8 sessions de formation en classe. « D'une manière générale, l'étudiant fait d'abord deux sessions d'études en première année avant d'effectuer un premier stage, précise Martine Codère. Il alterne ensuite session d'études et stage. À la fin du baccalauréat, il a ainsi pu accumuler une expérience de



Martine Codère

20 mois en entreprise. » Soulignons que l'Ordre reconnaît une expérience de quatre mois applicables à la période de juniorat du diplômé.

Dans son cheminement, l'étudiant suit un plan de développement individuel. Après quelques semaines de stage, le stagiaire est amené à réfléchir sur ses forces et ses faiblesses en faisant une autoévaluation de ses



CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS

L'École de technologie supérieure (ÉTS) est l'une des écoles de génie les plus importantes au Canada. Elle offre des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat conçus selon une mission axée vers le génie appliqué et entretient des liens étroits avec l'industrie grâce à un système d'enseignement coopératif dynamique.

L'ÉTS sollicite des candidatures pour des postes de chargés et chargées de cours pour le Service des enseignements généraux.

Conditions

Les candidats et candidates doivent être ingénieurs membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et posséder de l'expertise dans cette discipline:

TECHNOLOGIE

- Système mécanique
- Gestion du travail et projet en équipe
- Développement durable

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur *curriculum vitæ* par courriel à seg@estmtl.ca

Plus de renseignements sur les cours à www.etsmtl.ca/Departements/Enseignements-generaux

École de technologie supérieure

1100, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H3C 1K3



Le génie pour l'industrie

École de
technologie
supérieure

*L'ÉTS est une constituante du
réseau de l'Université du Québec*

compétences professionnelles. « Il doit ensuite se fixer des objectifs de stage en ciblant les compétences professionnelles qu'il désire développer tout en réalisant ses mandats et il a à élaborer un plan d'action pour y parvenir », explique Martine Codère. Pour chaque stage, l'étudiant rédige un rapport qui dresse le bilan des objectifs atteints et indique les cibles à atteindre au cours du prochain stage.

DES AVANTAGES POUR TOUS

Le stage en entreprise est une formule gagnant-gagnant : étudiants et employeurs y trouvent leur compte. En plus d'acquérir une expérience de travail et d'obtenir une rémunération respectable, l'étudiant découvre la réalité du marché du travail des ingénieurs. Il peut appliquer rapidement ce qu'il apprend dans les cours et participer, de façon proportionnelle à sa formation, à la réalisation de projets dans son domaine. « Pour plusieurs étudiants, les stages sont une occasion de vérifier s'ils ont choisi le domaine d'études qui leur convient le mieux et de découvrir les perspectives de carrière qui s'ouvrent à eux », note Martine Codère. Les étudiants commencent aussi à construire un réseau de contacts qui leur sera très utile au cours de leur carrière.

Un sondage effectué auprès des employeurs offrant des stages met en lumière les avantages qu'ils retirent de la présence des étudiants. « Les employeurs apprécient notamment l'énergie nouvelle que les stagiaires insufflent à leur équipe, mentionne Martine Codère. Les étudiants apportent de nouvelles connaissances ou des approches différentes qui sont souvent stimulantes pour les employés. »

En plus de bénéficier d'une main-d'œuvre facile d'accès et qualifiée pour participer à la réalisation de mandats, l'entreprise repère des personnes susceptibles d'assurer la relève dans l'entreprise.

« Les stages sont assurément profitables aussi bien aux étudiants qu'aux employeurs », résume Martine Codère. L'entreprise se fait mieux connaître des étudiants, ce qui constitue un atout

« LE ÉTUDIANTS APPORTENT DE NOUVELLES CONNAISSANCES OU DES APPROCHES DIFFÉRENTES QUI SONT SOUVENT STIMULANTES POUR LES EMPLOYÉS. »



indéniable, en particulier pour les PME. D'ailleurs, selon un sondage effectué auprès des finissants de 2011, trois mois après la fin de leurs études, 50 % de ceux qui occupaient un emploi ont déclaré avoir fait au moins un stage chez leur employeur. Le stage s'avère donc une formule enrichissante pour les étudiants et un investissement pour l'entreprise! ■

Le stage : une norme de formation

Le stage est devenu un élément essentiel de la formation des ingénieurs. Aujourd'hui, tous les programmes en génie des universités québécoises offrent aux étudiants la possibilité de faire au moins un stage en entreprise. Les stages coopératifs sont toujours rémunérés.



Pierre Rivet, ing.

Parmi les établissements d'enseignement du génie du Québec, l'École de technologie supérieure de Montréal (ÉTS) se démarque par la quantité de stages accomplis par les étudiants. « À ma connaissance, nous occupons le deuxième rang au Canada pour le nombre de stages en entreprise, derrière l'Université de Waterloo, en Ontario », avance Pierre Rivet, ing., directeur du Service de l'enseignement coopératif à l'ÉTS.

En 2011-2012, 2 706 étudiants de l'ÉTS ont effectué un stage dans environ 900 entreprises. Les employeurs qui reçoivent des stagiaires sont des grandes entreprises (30 %), des PME (60 %) et des organismes des secteurs public et parapublic (10 %). « Cette répartition reflète assez bien le marché de l'emploi pour nos diplômés », indique Pierre Rivet.

À l'ÉTS, les stages sont obligatoires pour l'obtention du diplôme. L'étudiant doit réussir trois stages coopératifs, d'une durée de quatre à huit mois. L'étudiant peut aussi effectuer un quatrième stage facultatif. « Dès la création des programmes en 1974, les stages étaient obligatoirement intégrés aux programmes », rappelle Pierre Rivet.

« Depuis trois ans, poursuit Pierre Rivet, nous avons instauré une approche qui met l'accent sur le professionnalisme, en particulier l'éthique et la déontologie, dès la première année du programme d'études des futurs ingénieurs. » L'école a conçu un portfolio numérique (l'E-Portfolio) qui remplace le CV. L'étudiant y consigne son cheminement par rapport aux valeurs à la base de la profession telles qu'il peut les expérimenter pendant ses stages et sa formation, ce qui ajoute une autre dimension aux stages en entreprise.

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC, FIER PARTENAIRE DES JEUX DE GÉNIE 2013!

Les 23^{es} Jeux de génie (JDG) se sont déroulés à l'École Polytechnique de Montréal, du 3 au 7 janvier 2013. Le thème retenu par le comité organisateur pour les jeux de 2013 était « Les jeux dont vous êtes le héros »; ce thème faisait référence à l'importance du rôle que joue l'ingénieur dans la société. « L'objectif de ces jeux est d'organiser une rencontre interuniversitaire entre les étudiants des facultés et écoles de génie du Québec », rappelle le président du comité des JDG, Frédéric Bélanger-Ouellet, étudiant en génie informatique.

L'Ordre est fier d'encourager les JDG, car ceux-ci mettent en relief différents aspects qui font partie intégrante de la profession qu'exerceront les participants, par exemple le respect des échéanciers et la collaboration interdisciplinaire.

LA COMPÉTITION

Chacune des facultés et des écoles de génie du Québec pouvait être représentée par une délégation dans cette compétition; les délégations étaient composées chacune de 44 étudiants de différentes disciplines du génie. La délégation gagnante est celle qui accumule le maximum de points dans chacun des volets suivants : scolaire, culturel, social,



De g. à dr. : Comité organisateur des Jeux de génie 2013 : Raphaël Soumis Le Blanc, adjoint au financement, Pier-Luc Martel Labranche, adjoint à la logistique, Chloé Gérin-Lajoie, vice-présidente à la logistique, Frédéric Bélanger-Ouellet, président, Gabrielle Gauthier-Melançon, vice-présidente aux communications, Jacob Yvon-Leroux, vice-président aux compétitions, Roxanne Turcotte, trésorière, et Jonathan Legault, vice-président au financement.

Comité étudiant Polyphoto

sportif, ainsi que dans la compétition de la conception de la machine. De plus, des points sont attribués aux délégations pour leur participation.

L'Ordre tient à féliciter le comité organisateur pour son engagement bénévole, qui a rendu possible la tenue de cet événement.

Pour en savoir plus : <http://jeuxdegenie.qc.ca>.

Voir ma carrière évoluer grâce à la gestion de l'ingénierie

« La maîtrise en gestion de l'ingénierie m'a permis de faire une introspection pour dresser mes objectifs de carrière et élaborer une stratégie pour les atteindre. De plus, les compétences acquises en gestion et en leadership me permettent de progresser d'une manière plus responsable et efficace dans ma vie professionnelle et personnelle. »

Puthy Soupin, ing., ingénieur de systèmes, Marinvent Corporation

Quelques-uns des sujets abordés :

- Gestion de projet
- Leadership par l'action
- Communication efficace
- Gestion de carrière
- Gestion des connaissances/L'ingénieur entrepreneur

À Longueuil, Laval, Sherbrooke et partout en province
USherbrooke.ca/genie/fc

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE | Voir au futur



Centre de formation continue de la Faculté de génie
Sans frais : 1 888 463-1835, poste 67932
fc.genie@USherbrooke.ca

PROGRAMME

LUNDI 8 AVRIL 2013

7 h 30 à 8 h 30 – Déjeuner et inscription

8 h 30 à 11 h 30

- Cours A :** Changements accélérés : apprenez à garder la tête froide !
- Cours B :** Génie civil : tout sur l'indispensable avant-projet
- Cours C :** Découvrez la gestion de projets pour ingénieurs !
- Cours D :** La prise de décision : comment éviter ses pièges ?
- Cours E :** Développez la créativité dans votre entreprise !
- Cours F :** Votre crédibilité, un atout à exploiter !

12 h à 13 h 30 – Dîner-conférence :

Conférencier à confirmer

14 h à 17 h

- Cours G :** Contract Negotiation: Optimizing Deals by Strengthening Relationships
- Cours H :** Pensez mieux avec la méthode des « six chapeaux » !
- Cours I :** Apprenez le leadership par l'action !
- Cours J :** Gérez la performance auprès d'experts hautement spécialisés
- Cours K :** Initiez-vous à la gestion des actifs en ingénierie !
- Cours L :** Attirer et fidéliser votre main-d'œuvre, c'est possible !

17 h – Cocktail des retrouvailles

18 h 30 – Gala de l'excellence

Animation : Benjamin Marquis, humoriste

MARDI 9 AVRIL 2013

7 h 15 à 8 h 15 – Déjeuner-atelier

8 h 30 à 11 h 30

- Cours M :** Innovation en génie : un projet... un sommet !
- Cours N :** L'ingénieur fait toute la différence, ses communications aussi !
- Cours O :** Le leadership éthique : un engagement mobilisant !
- Cours P :** Devenez un acteur politique et stratégique dans votre organisation !
- Cours Q :** Documents d'ingénierie : maîtrisez les règles !
- Cours R :** L'ingénieur et la gestion des risques : où, quand, comment et avec quels outils ?

12 h à 13 h 30 – Dîner-conférence :

Un dîner à ciel ouvert avec le Planétarium Rio Tinto Alcan
Conférencière : France Beaulieu, ing., Espace pour la vie, Ville de Montréal

14 h à 17 h

- Cours S :** Comment faire face à un problème de performance ?
- Cours T :** Apprenez à bien répondre aux objections pour mieux défendre vos idées
- Cours U :** Mode d'emploi pour une collaboration efficace
- Cours V :** Enjeux éthiques : l'ingénieur et l'innovation
- Cours W :** L'ingénieur, un acteur clé pour le développement durable
- Cours X :** L'« œil ergonomique », un plus pour la conception !

Pour obtenir l'information complète et vous inscrire,
rendez-vous au www.colloque2013.oiq.qc.ca



RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES INGÉNIEURS

Le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs est entré en vigueur le 27 janvier 2011. Dorénavant, tout membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec **devra accumuler au moins 30 heures de formation continue** au cours d'une période de référence de deux ans. **Les cours, les dîners-conférences et le déjeuner-atelier du Colloque de l'Ordre** sont des activités de formation **admissibles**, dans la mesure où le contenu est relié à vos activités professionnelles et que vous respectez les limites d'heures prévues à l'article 5 du règlement. Ces activités de formation vous permettront donc d'accumuler des heures aux fins du Règlement. **En vous inscrivant au Colloque de l'Ordre, vous prenez une longueur d'avance !**



DÎNER-CONFÉRENCE – MARDI 9 AVRIL 2013

Un dîner à ciel ouvert avec le Planétarium Rio Tinto Alcan

Conférencière : France Beaulieu, ing., Espace pour la vie, Ville de Montréal

Nous vous proposons un voyage à des milliers d'années-lumière de la Terre pour mieux nous projeter dans l'Univers avec une conférence sur la nouvelle étoile d'Espace pour la vie, le Planétarium Rio Tinto Alcan. Nombreux sont les défis associés à ce projet d'envergure qui représente un investissement de 48 millions de dollars et dont l'ouverture est prévue au printemps 2013. La contribution du savoir-faire des ingénieurs est au cœur de ce projet qui marie les concepts de développement durable.

France Beaulieu, ingénieure au service d'Espace pour la vie à la Ville de Montréal, se consacre à ce projet à temps plein depuis décembre 2010. Elle vient nous en parler.

« C'est un défi d'enlever cette grande dalle de béton pour la remplacer par une forêt et une installation scientifique qui vise la certification LEED Platine avec des toits verts, et de faire tout ça en étant conscient de la présence des piétons pendant les travaux. C'est très stimulant pour tout le monde, c'est une structure unique et il faut s'assurer qu'elle s'intègre bien avec le reste des éléments du Parc olympique et d'Espace pour la vie. »

C'est une conférence à ne pas manquer!

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE
SON COMMANDITAIRE DIAMANT :



L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE
SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :



Services financiers



Fonds de placement



Assurances auto et habitation

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE
SON COMMANDITAIRE TITANE :



Le génie pour l'industrie

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC REMERCIE
SES COMMANDITAIRES OR :



LOI DU 1%

Pour les employeurs, les coûts associés à la participation à ces activités de formation sont admissibles aux fins du crédit d'impôt en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

EXPOSITION

Palais des congrès de Montréal – Salle 517 D

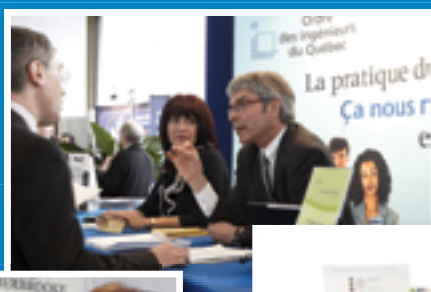
D'une durée de deux jours, l'exposition qui se tiendra dans le cadre du Colloque est **ouverte à tous les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, inscrits ou non aux activités**. Elle constitue une excellente occasion d'établir un réseau de contacts avec les acteurs clés du milieu de l'ingénierie au Québec.

Place aux employeurs

Un espace sera aménagé pour permettre aux employeurs de rencontrer de nombreux candidats qualifiés, diplômés en génie et dûment inscrits à l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Place aux entreprises et ressources du milieu de l'ingénierie

Un espace d'exposition sera réservé aux entreprises et institutions afin de leur permettre de présenter leurs solutions professionnelles, leurs produits et leurs services à tous les visiteurs ainsi qu'aux nombreux participants au Colloque 2013.



Pour obtenir votre laissez-passer gratuit,
rendez-vous au www.colloque2013.oiq.qc.ca

Avis de radiation

Conformément aux articles 156 et 180 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 30 octobre 2012, le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a déclaré M. Jean-Louis Damphousse, dont le domicile professionnel est situé au 1000, Technology Drive, Pittsburgh (Pennsylvanie), États-Unis, coupable des infractions suivantes, notamment :

« À Montréal, entre les mois de mai 2004 et juillet 2007 ainsi que le ou vers le mois de janvier 2004, dans le cadre du projet de prolongement de la ligne 2 du métro de Montréal vers Laval, en contravention des articles 3.04.01, 2.04, 2.01 et 3.01.01 du Code de déontologie des ingénieurs, l'ingénieur Jean-Louis Damphousse :

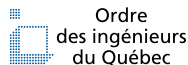
- a apposé son sceau et sa signature sur des plans d'ingénierie qui n'avaient pas été préparés sous sa direction et surveillance immédiates ;
- a exprimé son avis sur des questions ayant trait à l'ingénierie sans baser cet avis sur des connaissances suffisantes et d'honnêtes convictions ;
- a omis de tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne ;
- n'a pas tenu compte des limites de ses connaissances et de ses aptitudes avant d'accepter le mandat dudit projet. »

Le Conseil de discipline a imposé à M. Jean-Louis Damphousse, au regard des trois premières infractions, trois (3) périodes de radiation de cinq (5) mois et, pour la quatrième infraction, une période de radiation de trois (3) mois, le tout à purger de façon concurrente.

Cette décision étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, M. Jean-Louis Damphousse est radié du tableau de l'Ordre à compter du 7 janvier 2013, et ce, jusqu'au 7 juin 2013 inclusivement.

Montréal, ce 3 janvier 2013

Josée Le Tarte
Secrétaire du Conseil de discipline



Avis de radiation

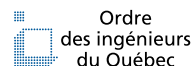
Conformément aux articles 156 et 180 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 29 novembre 2012, le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a déclaré coupable M. Maxime Fréchette, dont le domicile professionnel est situé au 1941, ch. Ogilvie, Ottawa (Ontario) K1J 1B7, des infractions suivantes, notamment :

« À Chelsea, le ou vers le 7 novembre 2011, dans le cadre d'une assemblée publique, l'ingénieur junior Maxime Fréchette a porté atteinte à la réputation de l'ingénieur occupant le poste de directeur, travaux publics et infrastructures, ainsi qu'à celle des ingénieurs de la firme CIMA+ en mettant en doute leur intégrité, leurs recommandations et en tenant des propos diffamatoires à leur endroit, contrevenant ainsi à l'article 4.02.03 du Code de déontologie des ingénieurs. »

Le Conseil de discipline a alors imposé à M. Maxime Fréchette, au regard desdites infractions, deux (2) périodes de radiation de deux (2) semaines à purger de façon concurrente. Cette décision étant exécutoire à l'expiration des délais d'appel, M. Maxime Fréchette est radié du tableau de l'Ordre pour une période de deux (2) semaines à compter du 3 janvier 2013.

Montréal, ce 3 janvier 2013

Josée Le Tarte
Secrétaire du Conseil de discipline



Avis de limitation du droit d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 20 novembre 2012, M. Gilles L'Écuyer, ing., dont le domicile professionnel est situé au 5000, rue Jean-Talon Ouest, Montréal (Québec) H4P 1W9, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

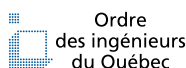
Protection incendie

« D'ENTÉRINER ET DE DONNER ACTE à la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Gilles L'Écuyer dans le domaine de la protection incendie. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Gilles L'Écuyer est en vigueur depuis le 20 novembre 2012.

Montréal, ce 5 décembre 2012

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Avis de limitation du droit d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 30 octobre 2012, M. Christian Drolet, ing., dont le domicile professionnel est situé au 820, rue de la Rive, Saint-Jean-Chrysostome-de-Lévis (Québec) G6Z 2L1, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

Charpentes et fondations

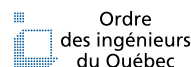
« DE LIMITER, jusqu'à ce que les cours et le stage de perfectionnement soient complétés avec succès, le droit d'exercice de l'ingénieur Christian Drolet dans le domaine ou lié au domaine des charpentes et fondations, en lui interdisant de poser quelque acte professionnel que ce soit, notamment de donner des avis, consultations ; préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges et d'inspecter ou surveiller des travaux dans ce domaine.

« Toutefois, l'ingénieur Christian Drolet pourra faire des mesurages et des tracés. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Christian Drolet est en vigueur à compter du 10 décembre 2012.

Montréal, ce 5 décembre 2012

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Avis de limitation du droit d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 20 novembre 2012, M. Claude F. Beaudry, ing., dont le domicile professionnel est situé au 3285, boulevard Cavendish, bureau 420, Montréal (Québec) H4B 2L9, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

Drainage urbain

- « DE CONSTATER un troisième échec ;
- « DE LIMITER DÉFINITIVEMENT le droit d'exercer de l'ingénieur Claude F. Beaudry dans le domaine ou lié au domaine du drainage urbain en lui interdisant de poser quelque acte professionnel que ce soit, notamment de donner des avis, consultations ; faire des mesurages, tracés ; préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges ou d'inspecter ou surveiller des travaux dans ce domaine. »

Protection incendie

- « DE CONSTATER un troisième échec ;
- « DE LIMITER DÉFINITIVEMENT le droit d'exercer de l'ingénieur Claude F. Beaudry dans le domaine ou lié au domaine de la protection incendie en lui interdisant de poser quelque acte professionnel que ce soit, notamment de donner des avis, consultations ; faire des mesurages, tracés ; préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges ou d'inspecter ou surveiller des travaux dans ce domaine. »

Installations septiques

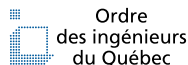
- « DE CONSTATER un troisième échec ;
- « DE LIMITER DÉFINITIVEMENT le droit d'exercer de l'ingénieur Claude F. Beaudry dans le domaine ou lié au domaine des installations septiques en lui interdisant de poser quelque acte professionnel que ce soit, notamment de donner des avis, consultations ; faire des mesurages, tracés ; préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges ou d'inspecter ou surveiller des travaux dans ce domaine. »

Ces limitations du droit d'exercice de l'ingénieur Claude F. Beaudry sont en vigueur à compter du 26 décembre 2012.

Montréal, ce 5 décembre 2012

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.

Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Parlons formation

✓ *Avant le 31 mars 2013 :*
Effectuer 30 heures de formation

formation.oiq.qc.ca

Avis de radiation

Conformément aux articles 156 et 180 du Code des professions, avis est donné par la présente que, le 21 décembre 2012, le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a déclaré M. Ken R. Williot, dont le domicile professionnel est situé au 6424, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard (Québec) H1S 1M8, coupable notamment des infractions suivantes, et ce, dans trois (3) causes distinctes :

« À Montréal, district de Montréal, entre le 14 avril 2008 et le 27 janvier 2011, l'intimé a omis de répondre avec célérité et promptitude aux demandes d'information et de documentation qui lui étaient adressées par le Bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec et qui portaient sur sa conduite professionnelle, contrevenant ainsi à l'article 4.02.02 du Code de déontologie des ingénieurs et à l'article 114 du Code des professions. »

(1 mois de radiation pour cette infraction)

« À Montréal, district de Montréal, entre le ou vers le 3 avril 2003 et le ou vers le 23 octobre 2003, dans le cadre d'un mandat de réfection d'un immeuble situé au 625, 627 et 629, Saint-Arsène, Montréal, l'ingénieur Ken R. Williot :

- a émis des avis incomplets, ambigus et insuffisamment explicites, contrevenant ainsi à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des ingénieurs ;
- a manqué d'intégrité lorsque, à titre de président et gestionnaire de BEB, il a laissé sciemment l'ingénieur Marcel Julien, membre de la firme BEB, travailler dans ce mandat qui impliquait des avis en structure (charpente et fondation), alors que ce dernier était limité dans ce domaine. »

(2 mois de radiation sur chacune de ces deux infraction)

« À Montréal, district de Montréal, entre le mois de janvier 2003 et le mois de mai 2006, l'ingénieur Ken R. Williot, dans le cadre de ses fonctions de président et gestionnaire de la firme BEB, a manqué d'intégrité et a commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en laissant l'ingénieur Marcel Julien, membre de la firme BEB, travailler dans des mandats impliquant des avis en structure, charpente et fondations aux adresses suivantes :

1. 2169, Gascon, Montréal ;
2. 4419-4421, Melrose, Montréal ;

tout en sachant que ce dernier était limité dans ce domaine, contrevenant ainsi aux articles 3.02.01 et 3.02.08 du Code de déontologie des ingénieurs ainsi qu'à l'article 59.2 du Code des professions. »

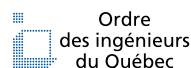
(2 mois de radiation pour cette infraction)

Le Conseil de discipline a imposé à M. Ken R. Williot, au regard desdites infractions, une période de radiation de un (1) mois et trois périodes de radiation de deux (2) mois, à purger de façon concurrente entre elles pour les différents dossiers. Ayant renoncé aux délais d'appel quant auxdites décisions, M. Ken R. Williot est radié du tableau de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour une période de deux (2) mois à compter du 21 décembre 2012.

Montréal, ce 7 janvier 2013

Josée Le Tarte

Secrétaire du Conseil de discipline



Avis de limitation du droit d'exercice

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 20 novembre 2012, M. Charles Morissette, ing., dont le domicile professionnel est situé au 540, rue Jarry, Sainte-Madeleine (Québec) J0H 1S0, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

Mécanique du bâtiment

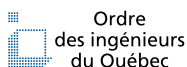
« DE DÉCLARER le stage de perfectionnement en mécanique du bâtiment de l'ingénieur Charles Morissette complété avec succès ;

« DE LEVER la limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Charles Morissette dans le domaine de la mécanique du bâtiment. »

Cette levée de la limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Charles Morissette est en vigueur depuis le 20 novembre 2012.

Montréal, ce 5 décembre 2012

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



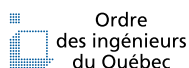
Avis de radiation

Conformément au second paragraphe de l'article 85.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a radié du tableau des membres, lors de la séance du 5 octobre 2012, M. Michel Morin, dont le domicile professionnel est situé au 1420, rue Alain-Grandbois, à Sherbrooke (Québec) pour non-conformité au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (R.Q., c. I-9, r. 2) :

Le présent avis est donné en conformité à l'article 182.9 du Code des professions. La décision est exécutoire depuis le 6 novembre 2012.

Montréal, ce 6 novembre 2012

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.
Secrétaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec



CHARGÉS ET CHARGÉES DE COURS

L'École de technologie supérieure (ÉTS) est l'une des écoles de génie les plus importantes au Canada. Elle offre des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat conçus selon une mission axée vers le génie appliqué et entretient des liens étroits avec l'industrie grâce à un système d'enseignement coopératif dynamique.

L'ÉTS sollicite des candidatures pour des postes de chargés et chargées de cours pour le Département de génie de la construction et le Département de génie logiciel et des technologies de l'information.

Conditions

Les candidats et candidates doivent être ingénieurs membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et posséder une expertise dans l'une des disciplines suivantes :

DÉPARTEMENT DE GÉNIE DE LA CONSTRUCTION

- Gestion de projet de construction
Planification et contrôle des coûts de construction • estimation des coûts de construction • qualité
- Statique et dynamique
- Résistance des matériaux
- Mécanique des fluides et thermodynamique
- Science et technologie des matériaux
- Structures
Béton • acier • bois
- Hydraulique et hydrologie
- Bâtiments
Fondations • enveloppe • mécanique • électricité • éléments de chauffage, ventilation et climatisation
- Services municipaux
- Mécanique des sols
- Environnement et bâtiment durable

Faites parvenir votre *curriculum vitae* par courriel à construction@etsmtl.ca

Plus de renseignements sur les cours de génie de la construction à <http://www.etsmtl.ca/Departements/Genie-de-la-construction>

DÉPARTEMENT DE GÉNIE LOGICIEL ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Analyse et conception de logiciels
- Analyse et conception de logiciels de télécommunications
- Analyses de besoins et spécifications
- Applications multimédias et internet
- Architecture distribuée orientée objet
- Architecture logicielle
- Assurance de la qualité des logiciels
- Base de données
- Commerce électronique
- Conception de services de réseautique et de messagerie
- Conception orientée objet
- Introduction au génie des TI
- Introduction aux systèmes distribués
- Principes des systèmes d'exploitation et programmation système
- Progiciels de gestion intégrée
- Structures de données multimédias
- Systèmes d'information dans les entreprises
- Technologies de développement internet
- Tests et maintenance

Faites parvenir votre *curriculum vitae* par courriel à logti@etsmtl.ca

Plus de renseignements sur les cours de génie logiciel et des TI à <http://departements.etsmtl.ca/Logti/>

École de technologie supérieure

1100, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H3C 1K3



Le génie pour l'industrie

École de technologie supérieure

L'ÉTS est une constituante du réseau de l'Université du Québec

Placez vos priorités dans le bon Ordre !



L'Ordre des ingénieurs du Québec est l'un des 44 ordres professionnels mandatés par le gouvernement du Québec. Deuxième plus important en nombre par ses quelque 62 000 membres, l'Ordre regroupe tous les ingénieurs du Québec, à l'exception des ingénieurs forestiers.

Nous sommes présentement à la recherche d'un syndic adjoint.

Raison d'être de l'emploi :

Sous l'autorité du Syndic, le titulaire du poste enquêtera sur des allégations d'inconduite professionnelle par les membres et veillera à l'observance par les ingénieurs des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs et des règlements de l'Ordre.

Rôle et responsabilités

Le titulaire analysera les informations provenant du public, des membres ou d'autres sources, alléguant de l'indiscipline professionnelle par un ou plusieurs membres. Il devra, après enquête pertinente, rendre une décision quant au dépôt ou non d'une plainte au Conseil de discipline et motiver ses décisions.

Il sera responsable des recherches, des démarches et des entrevues requises, de la correspondance relative à ses décisions et des rapports concernant les enquêtes qui lui seront confiées. Le cas échéant, il assumera la préparation des dossiers pour l'audition disciplinaire consistant, entre autres, à établir la preuve de sa plainte, à préparer les témoignages, à choisir la jurisprudence pertinente, à obtenir les expertises et à recommander les sanctions. Ces activités se réalisent en collaboration avec le personnel du Bureau du syndic : secrétaire juridique, analyste, avocat.

Exigences et compétences recherchées

- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Avoir un minimum de 10 ans de pratique professionnelle.
- Posséder de bonnes connaissances des diverses disciplines et milieux de l'exercice de la profession.
- Être disponible pour des déplacements dans toute la province.
- N'avoir fait l'objet d'aucune limitation de pratique ni de sanctions disciplinaires.

Le candidat recherché doit avoir une facilité pour le travail d'équipe et les relations interpersonnelles, une ouverture d'esprit, du discernement, une rigueur intellectuelle, un esprit d'analyse et de synthèse, le sens des priorités, le souci du client ainsi que faire preuve d'engagement professionnel. Il doit également maîtriser les communications écrites et verbales, en français et en anglais, et démontrer une connaissance de la bureautique. Une formation en techniques d'enquêtes et d'entrevues sera un atout de même que la connaissance des législations et réglementations professionnelles concernant la profession d'ingénieur.

Statut : régulier

Classe d'emploi : XII

Échelle salariale 2012-2013 : entre 75 236 et 97 807 \$

Nous sommes présentement à la recherche d'un analyste chercheur.

Raison d'être de l'emploi :

Le titulaire du poste mène des pré-enquêtes ou des parties d'enquêtes ouvertes à la suite d'une information transmise au Syndic selon laquelle un ingénieur aurait commis une infraction en relation avec ses obligations professionnelles.

Exigences et compétences recherchées

- Détenir un diplôme universitaire en ingénierie ou dans un domaine pertinent
- Posséder cinq (5) ans d'expérience pertinente
- Bonnes connaissances des lois régissant la profession
- Posséder des connaissances pratiques en bureautique (suite MS-Office)
- Posséder une excellente maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit
- Posséder une expérience en technique d'enquête ou d'entrevue (un atout)
- Être disponible pour des déplacements

Le candidat recherché doit avoir une facilité en relations interpersonnelles, une ouverture d'esprit, de la rigueur intellectuelle, de bonnes capacités d'amélioration des processus, un esprit d'analyse et de synthèse, un sens des priorités et un esprit d'équipe.

Statut : temporaire

Classe d'emploi : VIII

Échelle salariale 2012-2013 : entre 56 320 et 73 216 \$

Travailler à l'Ordre des ingénieurs du Québec...

...c'est côtoyer au quotidien des gens compétents et passionnés. C'est évoluer dans un milieu engagé où les employés donnent tous les jours le meilleur d'eux-mêmes afin d'aider leur organisation à maintenir sa notoriété et à accomplir sa mission.

Pour poser votre candidature

Les personnes intéressées par les postes et possédant les compétences requises sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée d'une lettre exposant les motifs de leur intérêt, à l'adresse électronique suivante : cv@oiq.qc.ca.

L'Ordre des ingénieurs du Québec remercie les personnes qui signifieront leur intérêt en soumettant leur candidature pour ces postes, mais avise qu'il communiquera uniquement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue de sélection.

Afin d'alléger le texte et de simplifier la lecture, nous avons fait usage du masculin comme genre neutre pour désigner à la fois les femmes et les hommes.

Le Comité exécutif s'est réuni en séances extraordinaires le 12 décembre, le 13 décembre ainsi que le 20 décembre 2012. Le Conseil d'administration s'est réuni en séances extraordinaires le 12 décembre et le 13 décembre 2012, et il s'est réuni en séance régulière le 13 décembre 2012.

COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

Séance extraordinaire du 12 décembre 2012

Le Comité exécutif (CE) s'est réuni en séance extraordinaire afin de recommander M^{me} l'ingénieure Nadine Pelletier pour siéger au Comité sur la gouvernance pour le terme du mandat initialement assumé par M^{me} l'ingénieure Maud Cohen, qui a démissionné de son poste d'administratrice de l'Ordre.

Séance extraordinaire du 13 décembre 2012

Le CE a reçu la mise à jour du tableau des membres en date du 11 décembre 2012. Il a accordé des équivalences de diplômes et de formation, a délivré des permis conformément aux articles 40 du Code des professions et 35 de la Charte de la langue française, et a accordé des permis temporaires conformément à la Loi sur les ingénieurs.

Séance extraordinaire du 20 décembre 2012

Le CE s'est réuni et a adopté le processus de sélection du syndicat de l'Ordre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance extraordinaire du 12 décembre 2012

Le Conseil d'administration a adopté quatre éléments du Cadre canadien relatif au droit d'exercice, soit : équité des pratiques d'admission, compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis d'ingénieur, compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis d'ingénieur junior et compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis restrictif. Il a autorisé la réalisation des travaux d'aménagement des locaux de l'Ordre et a décidé de confier l'exécution des travaux à la firme P & R Desjardins Construction inc. Le Conseil a autorisé l'attribution du contrat de sollicitation publicitaire ainsi que du contrat pour le microsite d'emplois à la firme CPS pour un an renouvelable.

Le Conseil d'administration a approuvé la programmation des comités suivants : Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie, Comité d'orientation des affaires publiques, Comité des finances et de vérification.

Séance régulière du 13 décembre 2012

Le Conseil d'administration a recommandé M. Jacques Laparé au siège de membre honoraire du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE pour un mandat de trois ans. Il a décidé de la contribution pour couvrir le coût de fonctionnement du régime d'assurance responsabilité professionnelle, en augmentant la couverture d'assurance. Il a nommé M^{me} l'ingénieure Nadine Pelletier pour siéger au Comité sur la gouvernance et M^{me} l'ingénieure Isabelle Tremblay pour siéger au Comité des finances et de vérification.

Le Conseil d'administration a reçu les états financiers trimestriels au 30 septembre 2012, a procédé à la révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, de l'allocation d'honoraires et des jetons de présence ainsi qu'à la révision de la grille tarifaire de l'Ordre. Il a procédé à l'abolition de la carte de membre pour tous les membres de l'Ordre, tout en s'assurant que les mesures nécessaires seront prises pour délivrer, sur demande, une carte de membre aux frais du demandeur.

Séance extraordinaire du 13 décembre 2012

Le Conseil d'administration a élu, par cooptation, M^{me} l'ingénieure Sandra Gwozdz, afin de pourvoir le poste laissé vacant par M^{me} l'ingénieure Maud Cohen, jusqu'au terme du mandat de cette dernière, soit juin 2013.

Le Conseil d'administration a élu, par cooptation, M^{me} l'ingénieure Kateri Normandeau, afin de pourvoir le poste laissé vacant par M^{me} l'ingénieure Chantal Turgeon, jusqu'au terme du mandat de cette dernière, soit juin 2014.

LE CENTRE PATRONAL...

Formations

- Plus de 55 cours en SST, dont : Cadenassage, Sécurité électrique et une série sur la sécurité des machines
- À Montréal, à Québec, en entreprise et en ligne !

Formations reconnues par l'Ordre

Formateurs spécialisés en SST

www.centrepatronalsst.qc.ca
514 842-8401



CENTRE PATRONAL
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL DU QUÉBEC



Par Jocelyne Hébert, en collaboration avec Pierre Turmel, ing.

GÉNIE MUNICIPAL

Un profil de compétences des plus éclairants !

Au fil des mois, nous vous présentons les divers profils de compétences que vous pouvez consulter dans le *Guide de pratique professionnelle de l'Ordre (www.gpp.oiq.qc.ca, section « Développement professionnel »)*. Aujourd'hui, l'outil s'adresse particulièrement aux ingénieurs qui pratiquent en génie municipal.

Il arrive que l'Ordre impose une limitation de pratique à un ingénieur qui exerce en génie municipal, le temps pour lui d'acquérir la formation et les compétences nécessaires. C'est que la tentation est grande pour certains ingénieurs spécialisés en mécanique du bâtiment de faire le saut en génie municipal, d'aller « au-delà du mètre », comme on dit dans le domaine pour désigner la distance qui sépare le bâtiment de l'infrastructure municipale. Après tout, entre les tuyaux d'un immeuble et ceux d'une municipalité, quelle différence ?

Or la différence est très grande, pouvons-nous répondre. Alors qu'en mécanique du bâtiment, l'ingénieur doit se référer au Code de plomberie du Québec, en génie municipal, il doit plutôt suivre les directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ces directives concernent des infrastructures précises, par exemple les égouts et les aqueducs, et une fois réalisés, les travaux doivent être vérifiés et certifiés par le gouvernement, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Et bien que la formation de base soit la même pour les ingénieurs en mécanique du bâtiment et en génie municipal, la spécialisation universitaire sépare les deux domaines. L'écart s'accroît encore avec les quatre ou cinq années d'expérience qu'il faut, de part et d'autre, pour acquérir une pleine autonomie professionnelle.

UN PROFIL DE COMPÉTENCES POUR QUI ?

L'Ordre vise constamment à guider l'ingénieur dans sa pratique professionnelle et à l'aider à repérer ses manques et à les corriger. Le profil de compétences constitue un des outils que l'Ordre met à la disposition de ses membres.

Ainsi, un ingénieur qui consulte le profil de compétences peut, par exemple, réaliser qu'il ne suit pas toutes les étapes voulues pour accomplir une tâche technique ou qu'il ne connaît pas une méthode dont il est fait mention. Bref, il peut y repérer les limites de ses compétences,

Le profil de compétences constitue un des outils que l'Ordre met à la disposition de ses membres.

puis suivre les formations appropriées. Si cet exercice d'introspection peut être personnellement exigeant, il n'en est pas moins très profitable professionnellement pour l'ingénieur qui s'y prête!

En fait, tous les ingénieurs qui pratiquent en génie municipal peuvent gagner à consulter leur profil de compétences. Le jeune ingénieur qui veut approfondir son savoir et acquérir plus d'expérience y trouvera la « table des matières » de ce qu'il doit expérimenter et apprendre. L'ingénieur chevronné pourra le parcourir pour revoir sa pratique et s'assurer qu'au fil du temps, il n'a pas oublié ou négligé certains aspects.

QUELS SONT LES SUJETS COUVERTS ?

Axé majoritairement sur les aspects techniques de la pratique, le profil des compétences en génie municipal couvre un vaste éventail de sujets, tout à l'image de ce domaine. L'ingénieur peut donc y sélectionner les sections qui le concernent ou l'intéressent.

De la planification du territoire à l'intégration des réseaux d'utilité publique, l'outil suit un parcours évolutif, abordant plusieurs autres thèmes tels que :

- Appliquer un processus de gestion et de mise en œuvre de projets ;
- Assurer l'ingénierie et l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées ;
- Assurer l'ingénierie et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable ;
- Assurer l'ingénierie et l'exploitation des ouvrages de drainage ;
- Assurer l'ingénierie et l'exploitation des infrastructures municipales de transport ;
- Assurer l'ingénierie et l'exploitation des infrastructures associées aux parcs et aux espaces verts ;
- Assurer l'ingénierie et l'exploitation des infrastructures en matière d'hygiène du milieu.

Certaines compétences sont détaillées parce qu'elles sont considérées comme cruciales pour la sécurité du public et l'investissement du client. Ces descriptions approfondies présentent les principales tâches que l'ingénieur doit être capable d'accomplir et, le cas échéant, les actions clés associées à ces tâches. Enfin, le profil présente les compétences générales, c'est-à-dire les habiletés et qualités que l'ingénieur doit posséder et démontrer au quotidien.

COMMENT S'Y RÉFÉRER AU QUOTIDIEN?

Le profil de compétences peut également aider à la préparation de dossiers en fournissant la liste d'actions à accomplir. Voici quelques cas fictifs :

- Un ingénieur chargé d'analyser les besoins en eau potable et en gestion des eaux usées d'un futur campement minier dans le Nord québécois se reportera au champ A, point 3 du profil de compétences ;
- L'analyse de la distribution d'eau potable et de la collecte des eaux usées pour Griffintown, ancien quartier industriel de Montréal en voie de requalification, se fera plutôt respectivement à partir des champs D et C, où l'ingénieur pourra tenir compte des infrastructures existantes ;
- Pour planifier la gestion des eaux de ruissellement entraînées par la construction d'un nouveau tunnel en tenant compte des changements climatiques et des développements technologiques, l'ingénieur consultera le champ E, point 7.

En résumé, il existe plusieurs raisons d'utiliser le profil de compétences en génie municipal. Et peu importe la raison, cet outil aura atteint son objectif s'il vous amène à vous poser ces deux questions : est-ce que je fais les bonnes choses? Est-ce que je les fais correctement?

MEMBRES DU COMITÉ RÉDACTEUR

Profil de compétences en génie municipal

Léonard Castagner, ing.

Directeur général
Village de North Hatley

Claude Cinq-Mars, ing.

Inspecteur du Comité d'inspection professionnelle
à la Direction des affaires professionnelles
Ordre des ingénieurs du Québec

Marcel Dallaire, ing.

Directeur du service des infrastructures
Ville de Sainte-Julie

Michel Malo, ing.

Ingénieur à la Division Ingénierie d'usine
et des procédés
Épuration des eaux usées
Ville de Montréal

Gilles Rivard, ing., M.Sc.

Directeur
Hydrologie urbaine et ressources hydriques
Genivar

Pierre Turmel, ing.

Président
Groupe Conseil Génipur inc.

Daniel Jolin, CHRA

Agent de formation
Ordre des ingénieurs du Québec



SIGNER NUMÉRIQUEMENT.

Une alternative sensée à l'authentification papier pour de plus en plus d'ingénieurs membres de l'OIQ!

- 1003 ingénieurs au 30 novembre 2009
- 2178 ingénieurs au 30 novembre 2010
- 3137 ingénieurs au 30 novembre 2011
- 4029 ingénieurs au 30 novembre 2012

Pour plus d'information, contactez nous par courriel à ventes@notarius.com ou encore par téléphone au 1 888 588-0011.

www.notarius.com/OIQ



Ordre
des ingénieurs
du Québec

OUTILS ANTICORRUPTION

Comment réagir devant un appel d'offres truqué ?

Dans le cadre de votre travail, vous pouvez être aux prises avec des situations complexes à titre de professionnel, bien sûr, mais aussi en tant que citoyen responsable. Il peut même arriver que des lumières rouges s'allument et qu'une petite voix intérieure se fasse entendre, vous disant que quelque chose cloche... Que faire alors ?

Une fois ce problème reconnu, vous devez prendre une décision **réfléchi**e et trouver la **meilleure solution selon les circonstances**. Pour vous aider, vous prendrez en considération :

- les valeurs de la profession ;
- vos valeurs personnelles ;
- les conséquences de vos actions sur autrui (tous les intervenants et le public) ;
- divers principes moraux généralement acceptés ;
- les attentes légitimes à votre égard du public, de votre organisation – en vous référant à son code d'éthique, s'il y a lieu –, des clients et des partenaires ;
- les lois, normes et politiques qui s'appliquent à la situation, notamment le Code de déontologie des ingénieurs.

Afin de vous aider dans votre prise de décision, l'outil RESIST¹ fournit des conseils pratiques sur la façon de répondre le plus efficacement et le plus éthiquement possible à certaines demandes ou situations illicites, où que ce soit.

EXEMPLES DE GESTES À POSER

Dans le cas d'un appel d'offres, si le cahier des charges – y compris les spécifications techniques – est élaboré de façon à favoriser un fournisseur ou à exclure d'éventuels concurrents, nous parlons d'un appel d'offres truqué. Que faire lorsque vous prenez conscience de cette situation ? Voici l'exemple fourni par l'outil RESIST :

« Votre entreprise se prépare à présenter une offre pour la fourniture d'équipements de télécommunications à une entreprise publique. Vous êtes un fournisseur expérimenté de ce type de matériel et vous savez que plusieurs de vos concurrents prévoient également soumettre des offres.

À l'étude des documents de l'appel d'offres, vous remarquez qu'ils comportent un cahier des charges technique que seul le matériel de l'un de vos concurrents, moins expérimenté, remplit. Vous êtes surpris, car ces exigences n'ont aucun impact sur les performances des équipements.

En réalité, vos experts techniques considèrent que ces exigences sont obsolètes et que votre matériel, ainsi que celui de la plupart des autres concurrents, est plus performant que tout matériel remplissant le cahier des charges en question. Quelques jours plus tard, vous êtes contacté par une personne qui vous fait comprendre que les documents de l'appel d'offres pourraient être modifiés en votre faveur en échange d'un paiement.

1) Comment prévenir une telle demande ?

- Lancez une discussion avec l'organisme ayant lancé l'appel d'offres dans le but :
 - d'obtenir qu'il autorise la nomination d'un consultant indépendant (une personne, une entreprise ou un organisme) qui supervisera l'intégralité du processus d'appel d'offres,
 - de demander une étape de pré-qualification afin d'exclure les candidats ne disposant pas des capacités techniques et financières pour fournir le service (que ce soit au sein de leur propre organisation ou par la sélection de sous-traitants appropriés),
 - de demander un rendez-vous avec l'organisme ayant lancé l'appel d'offres afin d'expliquer plus en détail les aspects techniques de votre produit ou de vos services,
 - si l'organisme suit les conseils d'un expert technique, de demander à ce qu'il éclaire tout lien ou relation d'affaires entre cet expert et tout soumissionnaire ;
- Vérifiez et, le cas échéant, remettez en cause (juridiquement et/ou médiatiquement) les qualifications des membres de l'organisme ayant défini le cahier des charges ;
- Vérifiez s'il existe des relations privilégiées entre la société dont le matériel correspond au cahier des charges et l'organisme chargé de la passation du marché (ou avec ses administrateurs, ses dirigeants ou son autorité de tutelle) ;
- Demandez à un tiers qualifié (tel qu'un expert, une organisation professionnelle ou une entité de la société civile) de revoir le cahier des charges ;
- Prenez contact avec l'organisme à l'origine de l'appel d'offres afin de discuter de vos conclusions sur la revue du cahier des charges et exposez-lui vos spécifications techniques ;
- Suggérez aux autres entreprises soumissionnaires d'interpeller collectivement cet organisme ;

- Remettez en cause publiquement le cahier des charges et/ou en vous référant à la législation locale ou aux règles de passation des marchés applicables ;
- Prenez contact avec l'association commerciale ou professionnelle qui définit les règles techniques de votre secteur afin de vous assurer que les normes applicables à l'élaboration du cahier des charges ne comprennent pas de restrictions excluant d'emblée une entreprise. Assurez-vous également que le cahier des charges correspond aux standards techniques.»

UNE LOI DE VOTRE CÔTÉ

Au Québec, la corruption, la malversation et la collusion sont inacceptables et intolérables pour tout ce qui touche à la gestion contractuelle du secteur public. En 2011, le gouvernement du Québec s'est muni d'une loi visant à renforcer ses actions de prévention et de lutte en cette matière : la Loi concernant la lutte contre la corruption (L.R.Q., chapitre L-6.1).

Cette loi aide l'Unité permanente anticorruption (UPAC) à réaliser sa mission. Sous la responsabilité du commissaire à la lutte contre la corruption, l'UPAC coordonne et dirige les forces et expertises du gouvernement pour lutter ensemble contre la corruption².

Vous pouvez signaler un acte répréhensible à l'UPAC. Pour ce faire, communiquez au commissaire tout renseignement qui, selon vous, démontre :

- qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point d'être commis ;
- que l'on vous a demandé de commettre un acte répréhensible.

Sachez aussi que vous pouvez signaler un acte répréhensible malgré :

- toute obligation de loyauté ou de confidentialité pouvant vous lier, notamment, à votre employeur ou à votre client ;
- toutes les restrictions de communication prévues par des lois du Québec – p. ex. la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Si des interrogations persistent, n'hésitez pas à communiquer avec un répondant de la ligne éthique, au 1 877 ÉTHIQUE, afin de discuter des voies de solution. Il est de votre devoir de signaler au Syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec tout acte répréhensible d'un confrère.

Et surtout, n'oubliez pas que, comme le disait Albert Einstein : « Un problème sans solution est un problème mal posé. »

1. *Résister aux extorsions de fonds et aux sollicitations dans le cadre des transactions internationales*, Copyright © 2011 Chambre de commerce internationale, Pacte mondial des Nations Unies, Transparency International, Forum économique mondial. Disponible en ligne : http://www.unglobalcompact.org/languages/french/documents_clefs.html.

2. <https://www.upac.gouv.qc.ca/>

K KRANING
FORMATIONS TECHNIQUES: GRUES ET GRÉAGE
Admissible au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs

FORMATIONS CONÇUES POUR LES PROFESSIONNELS ET LES OPÉRATEURS

- Grues
- Gréage
- Appareils de levage
- Pelles hydrauliques

info@kraning.com
514-910-6301
www.kraning.com

SHELTER LOGISTIQUES
Bâtiments à membrane souple - dômes

Tél. 514-674-4400
info@shelterlogistics.ca

Licence RBQ

- Conception, fabrication et installation
- Portée libre de 30 pieds à 300 pieds
- Portes, éclairage, isolation, fondations, etc.
- Permanent ou temporaire

www.shelterlogistics.ca

ImmoFacile.ca
L'IMMOBILIER EST SI FACILE!

Apprenez comment investir en immobilier!

- Formation en classe
- Webinaire à partir de 77\$
- Consultation pour analyse d'immeuble
- Coaching individuel
- Réunion mensuelle

Inscrivez-vous à mon infolettre bimensuelle gratuite sur immofacile.ca

Ghislain Larochelleing.MBA
Tél. :514 418-1030
ghislain@immofacile.ca

Pour une présence publicitaire continue...
À PEU DE FRAIS !

LA SECTION RESSOURCES DE L'INGÉNIEUR

PLAN

Renseignements : Isabelle Bérard
CPS Média
450 227-8414, poste 300 • iberard@cpsmedia.ca



FRED LACHANCE A FAIT CONFIANCE À SON CHIEN ET VAUT MAINTENANT 45 MILLIONS \$

VOUS ? QUELLE SERA VOTRE IDÉE INGÉNIEUSE POUR BÂTIR VOTRE CAPITAL RETRAITE ?

En voici une. Bien que tout le monde n'ait pas la chance d'avoir la fameuse idée qui fera la différence, à titre d'ingénieur, de diplômé en génie ou d'un membre de la famille, vous avez le rare privilège de profiter de nos REER. Chez **FÉRIQUE**, nous croyons que tout le monde peut amasser beaucoup avec peu - avec de bons conseils. Nous sommes une société financière **sans but lucratif**, ce qui nous permet de vous offrir des produits de qualité dont les frais de gestion sont parmi les plus bas au Canada. De plus, nos Fonds ne comportent aucuns frais d'administration additionnels, aucuns frais d'entrée ou de sortie, aucuns frais de transfert ni commissions, et nous offrons des services-conseils personnalisés sans frais supplémentaires. Nous avons été fondés par des ingénieurs, nous comprenons les ingénieurs, et nous savons à quel point vous méritez autant que Fred ! **Les Fonds FÉRIQUE : il y a un peu de génie là-dedans.**



CERTAINS ONT DE LA CHANCE. D'AUTRES ONT LA CHANCE D'AVOIR LES FONDS FÉRIQUE.
1-800-291-0337 • POUR CONNAÎTRE L'HISTOIRE DE FRED, VISITEZ WWW.FERIQUE.COM/FRED

Note: un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les Fonds FÉRIQUE sont distribués par Placements Banque Nationale inc., à titre de Placeur principal, et par Services d'investissement FÉRIQUE. Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de conseillers en valeurs, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gérant des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE assume ses propres frais d'exploitation. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Placements Banque Nationale inc. ou de Services d'investissement FÉRIQUE; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier indépendant.

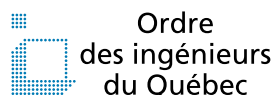
UN PROGRAMME DE GÉNIE

Adhérez au programme financier¹ pour ingénieurs et profitez d'avantages dont vous n'avez même pas idée.

Passez nous voir et vous verrez.

banquedesingenieurs.ca

Fière partenaire de



¹Le programme financier de la Banque Nationale constitue un avantage offert aux ingénieurs et aux diplômés en génie au Canada qui détiennent une carte Platine MasterCard de la Banque Nationale et qui sont citoyens du Canada ou résidents permanents canadiens. Aucune adhésion à une association professionnelle n'est requise. Une preuve de votre statut professionnel vous sera demandée.

COURS OBLIGATOIRE

LE PROFESSIONNALISME

DES DEVOIRS ET DES VALEURS POUR GUIDER LA PRATIQUE

SUR VOS ÉCRANS DÈS MAINTENANT !



Le cours sur le professionnalisme a pour objectif d'améliorer les connaissances en matière d'éthique et de déontologie. À titre de professionnel, vous jouez un rôle crucial pour la société et les responsabilités qui vous sont confiées ont des répercussions sur la protection du public.

VIVEZ LE PROFESSIONNALISME AU QUOTIDIEN

Un contenu divisé en quatre modules, une formule interactive comprenant vidéos, mises en situation, questionnaires et activités. Suivez l'équipe d'ingénieurs de Plastik inc. dans ses «aventures». Le tout se termine par un test d'évaluation pour lequel une note de passage est exigée.

EN LIGNE, SELON VOS DISPONIBILITÉS

Rendez-vous sur le catalogue Génie formation du site de l'Ordre formation.oiq.qc.ca.

Inscrivez-vous au cours sur la page d'accueil du catalogue.

Le cours en ligne est d'une durée de 2,5 heures, mais vous pouvez faire une pause et y revenir à votre guise.

Le coût est de 25 \$, bien en deçà d'un cours équivalent offert sur le marché de la formation continue.

OBLIGATOIRE, QUEL QUE SOIT LE DOMAINE DE PRATIQUE

Du 1^{er} septembre 2012 au 15 mai 2013 inclusivement, tous les membres de l'Ordre devront avoir suivi et réussi le cours.

Une dispense est accordée aux membres inscrits comme retraités au tableau de l'Ordre et à ceux qui auront réussi leur examen professionnel entre le 1^{er} septembre 2011 et le 15 mai 2013.

ADMISSIBLE AUX FINS DU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

Ces 2,5 heures seront inscrites à votre dossier et comptabilisées dans la période de référence au cours de laquelle la formation aura été réussie. La première période de référence se termine le 31 mars 2013.

RAPPEL :

Les heures de formation continue excédant les 30 heures minimales au cours d'une période de référence ne sont pas transférables à la période subséquente.